الكتروستار
ELECTROSTAR

Tunis, le 04 février 2021

CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
C.M.F

N.Réf: DG/DT/DAF/ABY/0012-21
Objet : Rapport annuel rectifié 2019 du Conseil d'administration

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous communiquer le rapport annuel rectifié 2019 du Conseil d'administration.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez croire, Messieurs, en l'assurance de notre haute et respectueuse considération.

Le Responsable Communication

Adel BEN YOUCHAA

ELECTROSTAR
Boulevard de l'Environnement Rte. De Naassen 2013 Z.I. Bir Kassaa Ben Arous
Tél: 71 363 743

C.M.F. Courrier-Arrivée

N° 523	Date 04/02/21	
A		DESTINATION
a		DIF

الكتروستار
ELECTROSTAR

ELECTROSTAR

RAPPORT ANNUEL

2019

الكتروستار
ELECTROSTAR

SOMMAIRE

01 ACTIVITES ET RESULTATS

05/ ACTIVITES 2019

10/ RESULTATS 2019

16/ AFFECTATION DES RESULTATS

18/ EVOLUTION DU COURS ELECTROSTAR

02 ACTIONNARIAT ET GOUVERNANCE

21/ L'ACTIONNARIAT D'ELECTROSTAR

23/ LA GOUVERNANCE CHEZ ELECTROSTAR

27/ LES RESSOURCES HUMAINES D'ELECTROSTAR

29/ ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE

31/ LES FACTEURS DE RISQUE

03 ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE ELECTROSTAR

35/ RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

42/ RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

47/ BILAN

49/ ETAT DE RESULTAT

50/ ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

51/ COMMENTAIRES SUR LES ETATS FINANCIERS

04 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE ELECTROSTAR 2019

80/ RAPPORT DU GROUPE ELECTROSTAR

83/ RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

93/ BILAN CONSOLIDE

95/ ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

96/ ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

97/ NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2019

PRESENTATION

D'ELECTROSTAR

Créée en 1993, Electrostar SA est une société industrielle tunisienne dont le capital social s'élève à hauteur de 20 575 112 DT partagé entre le groupe Hachicha et le grand public qui en détiennent respectivement 87.7% et 12.3%.

Après avoir représenté pendant moult années durant ses heures de gloire plusieurs marques de renommée internationale comme LG, ARISTON, MIDEA et TCL avec tout l'éventail de leurs produits comme les réfrigérateurs, machines à laver, climatiseurs, téléviseurs et produits de cuisson, ELECTROSTAR a continué à vendre ces marques en 2019 et en 2020 mais en moindres quantités excepté la marque LG qui continue à avoir les faveurs d'ELECTROSTAR avec un focus particulier sur les réfrigérateurs LG outre l'introduction d'autres marques comme Haier, Trane et Fresh pour pallier la perte des marques ARISTON, MIDEA et TCL.

Avec un total d'employés de 155 personnes dont 24 cadres, 38 agents de maîtrise et 93 agents d'exécution, l'entreprise atteint un taux d'encadrement de 40%. Un capital ressources humaines précieux qu'Electrostar a toujours tenté de préserver contre vents et marées mais les départs étaient inévitables au vu de la situation actuelle d'ELECTROSTAR et qui est le moins que l'on puisse dire difficile mais ELECTROSTAR n'est pas restée les bras croisés et a mis les bouchées doubles pour se reprendre au vu des décisions prises et qui donneront leurs fruits en 2021. Nonobstant cet état de fait, ELECTROSTAR a toujours tenté de renforcer les aptitudes et les qualifications du personnel encore en activité afin d'avoir des équipes jeunes, compétentes et motivées qui prennent goût au challenge et qui s'accomplissent dans la réalisation des objectifs fixés.

Quant à son cœur de métier, il est tout aussi bien industriel que commercial et marketing. L'intervention de la société va en effet de l'assemblage des pièces à la mise en place de nouvelles stratégies en passant par la sélection et la distribution des différentes gammes de marques et de produits.

Dotée d'une ferme ambition et d'une grande volonté de réussir, Electrostar a toujours eu pour vision d'offrir un électroménager performant qui rend la vie plus confortable et plus agréable tout en méritant la confiance et la fidélité du consommateur et le respect du partenaire.

Pour accomplir cette vision, l'entreprise érige la relation-client au centre de ses préoccupations, conjuguant tous les efforts pour mettre à la disposition de sa clientèle le bon produit avec la meilleure qualité et aux prix les plus compétitifs.

Cette relation privilégiée est d'autant plus renforcée par le service-après-vente mis en place par la société et qui opère à différents niveaux. L'installation, la garantie des produits, l'intervention rapide et efficace de techniciens formés et qualifiés, le call-center et le centre de SAV qui couvre tout le territoire tunisien sont autant d'atouts dont dispose Electrostar pour mieux servir, entretenir et rendre pérenne cette relation unique avec son client.

01 ACTIVITES ET RESULTATS

ACTIVITES

2019

Le secteur de l'électroménager en Tunisie a connu une évolution significative depuis une dizaine d'années pour pouvoir être au diapason des évolutions technologiques qui se sont vulgarisées partout dans le monde avec un focus particulier sur l'électroménager connecté, économique et écologique qui est la nouvelle tendance mondiale vers laquelle tend le marché de l'électroménager actuellement. Trois critères décisifs qui conditionnent et déterminent l'acte d'achat du consommateur.

En effet. L'électroménager connecté est désormais une réalité et les fabricants rivalisent d'imagination pour proposer les dernières innovations qui permettent de gérer les appareils à distance et de manière automatisée.

Ensuite, l'électroménager basse consommation est plébiscité par les utilisateurs. En effet, en ces temps de crise, le consommateur opte indéniablement pour des produits consommant moins d'eau, moins d'électricité et moins d'énergie.

Enfin, grâce à un éveil de conscience écologique commun, c'est un électroménager plus respectueux de l'environnement que les gens recherchent.

Dans ce contexte caractérisé par sa haute volatilité, Electrostar, bien que disposant d'une culture d'entreprise avant-gardiste bien ancrée, et tenant compte en même temps d'une situation financière difficile, a essayé tant bien que mal à miser durant cette année 2019 sur des produits innovants, performants et qui répondent aux besoins et aux attentes du consommateur en termes de technologie, d'ergonomie, d'économie et d'écologie.

Soucieuse d'être toujours à la pointe de la technologie, de suivre les tendances mondiales en termes de nouveautés et de satisfaire ses clients, ELECTROSTAR a essayé de varier sa gamme de produits en axant ses efforts sur les marques LG, HAIER, TRANE et en continuant à vendre les marques TCL, MIDEA et ARISTON sans oublier toutefois de mentionner qu'ELECTROSTAR ne représente plus les trois (03) dernières marques dans le marché Tunisien.

Face à cet état de fait (perte de trois cartes et baisse du chiffre d'affaires) outre une conjoncture économique caractérisée par une morosité qui n'en finit pas, la direction de la société ELECTROSTAR a mis les bouchées doubles pour d'une part élargir sa gamme de produits par de nouvelles marques et d'autre part, changer de stratégie commerciale en optant pour des marques ayant un très bon rapport qualité-prix et en misant sur une politique de prudence basée sur une minimisation du risque client (sélection des clients en optant pour ceux solvables, réduction des délais clients et changement des modalités de paiement).

Pour ce faire, Electrostar, a encore misé sur des produits performants et qui répondent aux besoins et aux attentes du consommateur en termes de technologie, d'ergonomie, d'économie et d'écologie avec des produits LG (partenaires depuis la création de la société) mais aussi avec la marque Haier, la marque Fresh et la marque Trane.

La marque Haier, dont le groupe Hachicha est le distributeur exclusif via sa filiale HHW, est une marque chinoise qui existe en Tunisie depuis 2002 et qui est connue par ses produits de qualité notamment dans la climatisation (Haier a été classée n°1 pendant plusieurs années en climatisation) et aussi dans le lavage, la congélation etc. Haier est l'un des plus grands acteurs du marché mondial de l'électroménager.

A côté de Haier, ELECTROSTAR a opté pour la marque FRESH, une marque Egyptienne qui a une gamme de produits avec différentes technologies qui permettent l'économie d'énergie, le respect de l'environnement comme les réfrigérateurs, les congélateurs, les climatiseurs, les machines à laver, les cuisinières etc.

Outre ces deux marques, ELECTROSTAR a commencé à commercialiser la marque Trane qui n'est pas étrangère au groupe Hachicha puisqu'une société du groupe est son représentant en Tunisie.

En optant pour ces marques, le principal souci de la société ELECTROSTAR aujourd'hui est d'offrir à ses utilisateurs des produits de qualité avec des prix compétitifs, et ce challenge sera réalisé avec ces marques précédemment citées.

Par ailleurs, le choix d'une marque Egyptienne comme Fresh représente un atout non négligeable et un énorme potentiel avec comme avantages la proximité qui va permettre à ELECTROSTAR de mieux gérer son stock en misant sur la disponibilité des produits Fresh pendant toutes les saisons et en minimisant le coût de stockage en sus des avantages douaniers qui vont lui permettre d'avoir un bon positionnement de ses prix de vente et de couvrir un nouveau segment du marché.

Fondée en Egypte en 1987, Fresh couvre une superficie de 310920 m entre la fabrication, les entrepôts et les centres de services situés principalement dans le 10ème de la zone industrielle de la ville de RAMADAN (Egypte), la ville et l'Ethiopie. Elle produit plus de 1000 modèles variés fabriqués et assemblés dans ses propres installations pour dépasser non seulement les attentes locales mais mondiales. Elle emploie plus de 5 000 employés qui s'investissent dans la recherche et le développement pour assurer en permanence le respect de son marquage CE bien mérité et ISO ISO9000-2015 pour garantir toujours que ses produits répondent aux normes internationales de qualité et de sécurité. Enfin, elle Fresh exporte actuellement dans plus de 60 pays au service de plus de 150 millions de clients en EUROPE, AFRIQUE, MOYEN-ORIENT et ASIE et tout en maintenant sa position de leader sur le marché local.

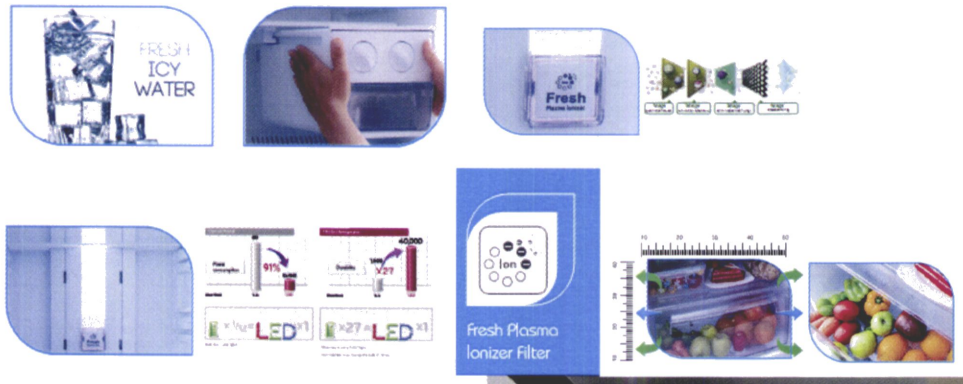

Cette nouvelle stratégie commerciale ne pourrait toutefois être mise en œuvre sans un préalable qui s'imposait et qui consistait en une restructuration financière de la société.

A ce niveau, une nouvelle gouvernance a pris place depuis 2018 et s'est attelée depuis à préparer et mettre en place un plan de restructuration d'ELECTROSTAR et ses filiales comprenant une optimisation des charges et une implication plus accrue des actionnaires principaux qui ont fourni beaucoup d'efforts et investi des montants importants pour donner plus de chance à cette nouvelle équipe pour réussir sa mission. Cette nouvelle équipe qui n'a épargné aucun effort pour rentabiliser le pôle entier a réussi sous l'égide de la B.C.T à signer fin septembre 2020 un protocole d'accord avec un pool bancaire (BNA, BIAT, STB) et ce protocole comprend entre autres des crédits de consolidation sur une durée de 15 ans avec au moins 02 années de grâce en principal et 01 année de grâce en intérêts pour un montant de 41 MD, une augmentation de capital de 18 MD , des cessions d'actifs non nécessaires à l'exploitation pour 20 MD et surtout un transfert de dettes bancaires en capital et compte courant actionnaires pour 86 MD.

Pour le reste de l'engagement, soit 35 MD qui est un niveau d'engagement soutenable pour ELECTROSTAR et ses filiales, il a été déjà demandé aux banques hors pool leurs accords pour le consolider.

Par conséquent, il est clair que ce montage permettra de rassurer les banques quant aux perspectives de reprise imminente de l'activité du pôle ELECTROSTAR pôle et la recapitalisation de ce pôle via la participation de grandes banques de la place ne laisse aucun doute sur son futur qui sera dorénavant gouverné et par le groupe Hachicha et par des banques, ce qui constitue une garantie en soi pour tous les bailleurs de fonds, les banques, les tiers et plus généralement tous les créanciers du pôle.

In fine, et pour conclure, l'effet de la pandémie COVID19 a aggravé la situation d'ELECTROSTAR durant l'année 2020, ce qui l'a obligé à faire des efforts titanesques pour redresser la barre et à prendre des décisions douloureuses mais inévitables pour honorer un tant soit peu ses multiples engagements envers ses différents partenaires.

RESULTATS 2019

CHIFFRE D'AFFAIRES :

Durant l'année 2019, la société ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires de 9.444.246 DT contre 37.585.378 DT durant l'année 2018, soit une baisse de 75%.

Evolution du chiffre d'affaires au cours des 05 dernières années 2015-2019 (exprimés en dinars)

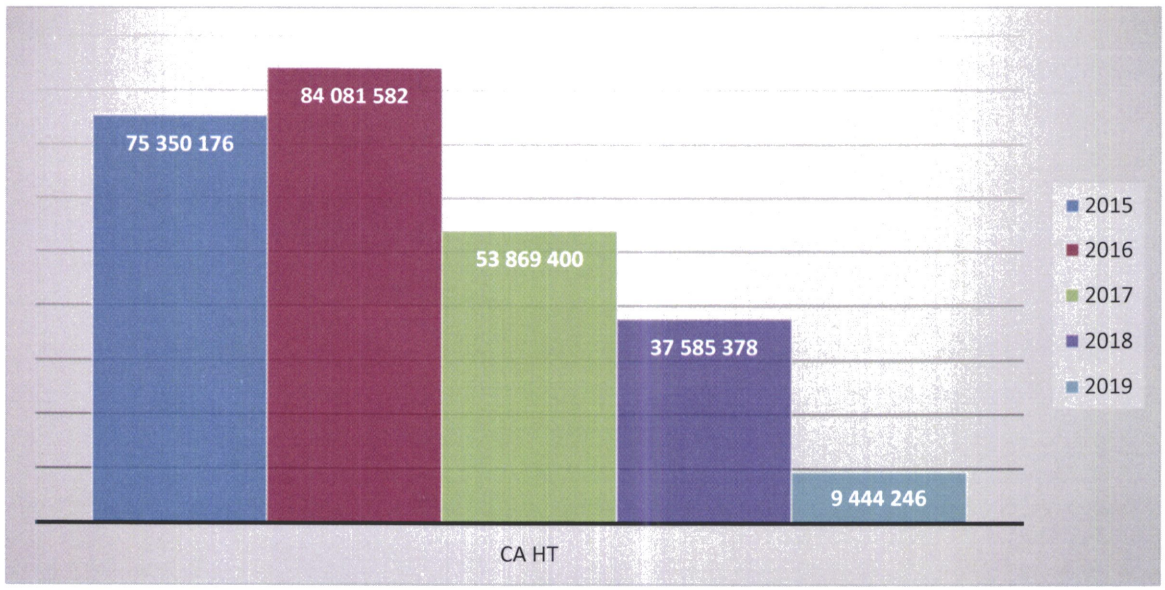

Le chiffre d'affaires a continué sa baisse avec une chute significative de **75%** entre 2018 et 2019 et cette dégradation spectaculaire est due principalement :

1. Au retard enregistré dans l'octroi des lignes de crédit de gestion par les banques et notamment les lignes d'engagements par signature (accréditifs, crédits documentaires, obligations cautionnées etc.) et ce retard n'a pas été résorbé durant toute l'année 2019 et n'a pas permis la réalisation des objectifs préétablis en termes de chiffre d'affaires.

2. A l'érosion du pouvoir d'achat du consommateur qui continue à souffrir d'une hausse des prix des produits de base et d'un revenu nettement en deçà du seuil minimum qui lui permet de survivre d'une manière digne, ce qui a eu pour effet une baisse des achats d'articles ménagers au profit d'articles de base (alimentaires, santé etc.), sans oublier aussi la dégradation de la valeur du Dinar Tunisien par rapport aux autres devises et notamment l'Euro et le Dollar Américain qui y est pour quelque chose.

3. A la hausse du tarif bancaire qui a impacté négativement notre niveau d'activité sans oublier notre insistance à adopter une politique de prudence visant à diminuer le risque clients et à sécuriser les ventes et ce via une politique de réduction des délais accordés aux clients et en filigrane la réduction des impayés.

4. A l'accès de plus en plus difficile aux sources de financement avec entre autres des tarifs bancaires de plus en plus chers et des limites de financement instaurées au niveau des banques, ce qui a entrainé moins de moyens au niveau des achats et donc moins de ventes.

CHARGES DU PERSONNEL :

Les frais du personnel (y compris personnel extérieur à l'entreprise) ont sensiblement baissé passant de **4.239.608 DT à 3.268.304 DT**, soit une baisse de **16% (-971.304 DT),** baisse expliquée par la poursuite par la société de sa politique de compression des coûts du personnel avec à la clé une baisse de la masse salariale concernant toutes les directions de la société.

Il est à noter que cette masse salariale comprend des indemnités de licenciement de l'ordre de **660.763 DT** pour l'exercice 2019 et **575.430 DT** pour l'exercice 2018 ; soit des charges réelles de l'ordre de **2.607.541 DT** pour l'exercice 2019 contre **3.664.178 DT** pour l'exercice 2018 (une baisse de **29%).**

Evolution des charges du personnel (hors personnel extérieur à l'entreprise) au cours des 05 dernières années 2015-2019 (exprimés en dinars) :

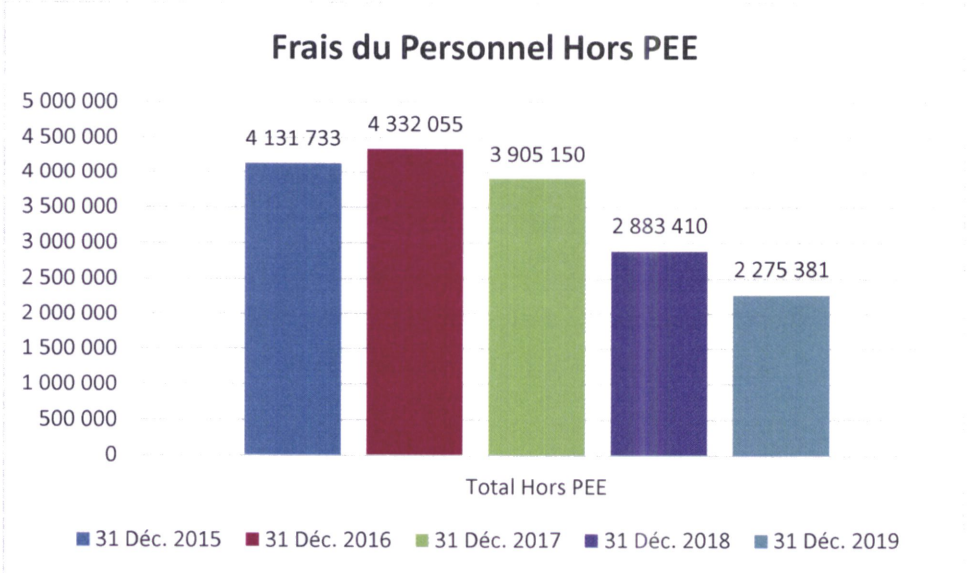

Evolution des charges du personnel (personnel extérieur à l'entreprise compris) au cours des 05 dernières années 2015-2019 (exprimés en dinars) :

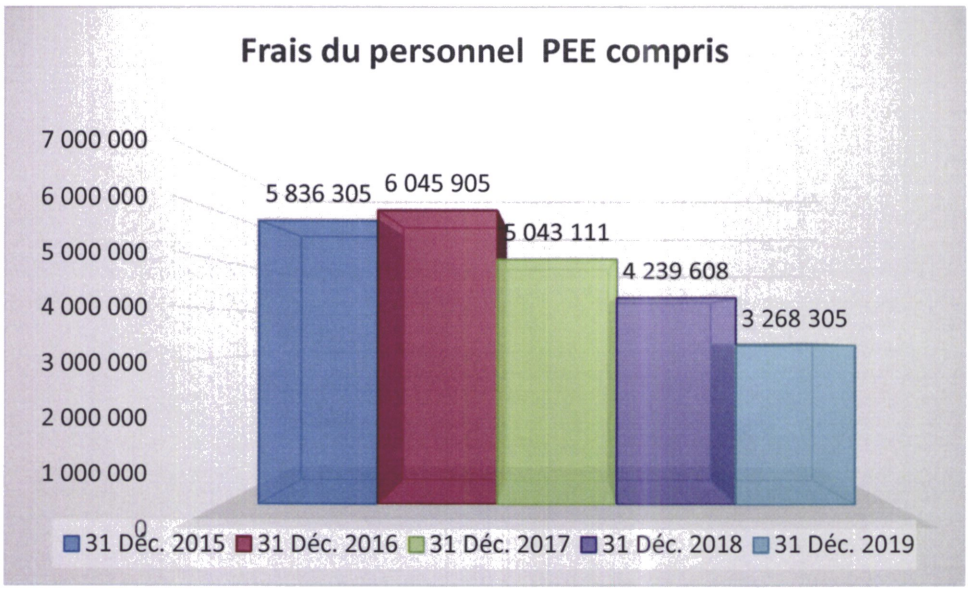

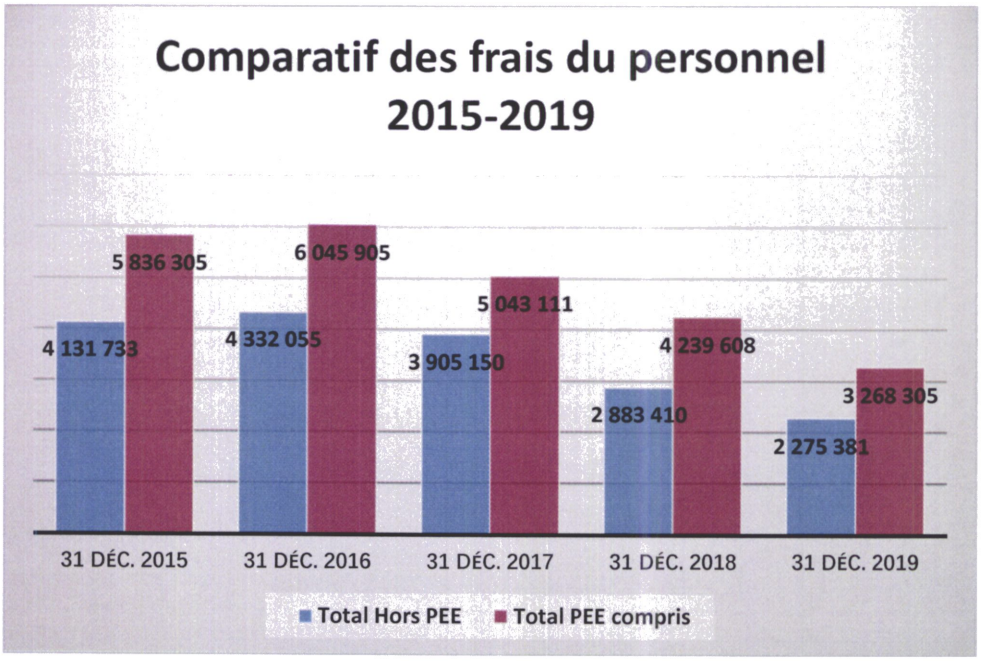

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

En application de la politique de réduction des charges, les autres charges d'exploitation ont connu elles aussi en 2019 une baisse spectaculaire de **34%** par rapport à 2018 passant de **5.423.278 DT** à **3.561.886 DT** ; soit une baisse en valeur de **1.861.392 DT**.

Cette baisse concerne principalement les frais de publicité **-909.486 DT**, les frais du personnel extérieur à l'entreprise **-363.274 DT**, les frais de transport **-214.216 DT**, les charges locatives **-182.442 DT,** les honoraires **-139.467 DT**, les voyages et déplacements **-111.359 DT** et les entretiens et réparations **-106.715 DT**.

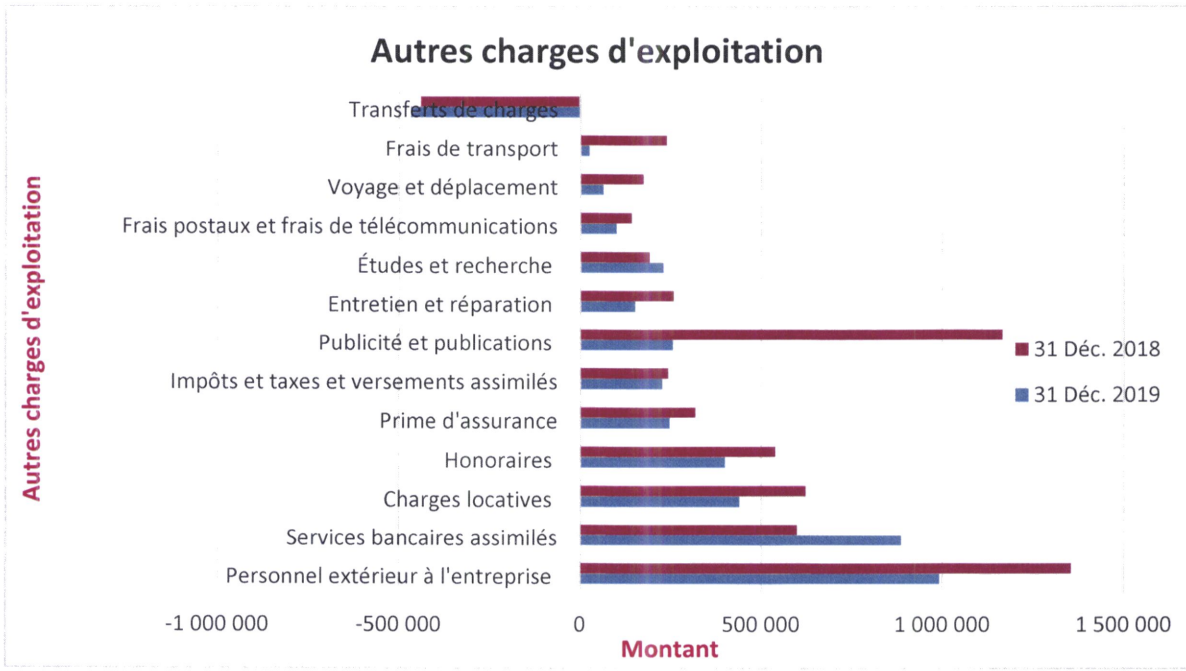

CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières nettes ont enregistré une baisse de **3.856.806 DT** entre 2018 et 2019 passant de **13.407.892 DT** à **9.551.086 DT** dont **3.549.116 DT** de baisse des charges financières et **307.690 DT** d'augmentation du profit de change. Cette baisse des charges financières est expliquée principalement par la conversion des crédits à court terme en des crédits à moyen et long terme.

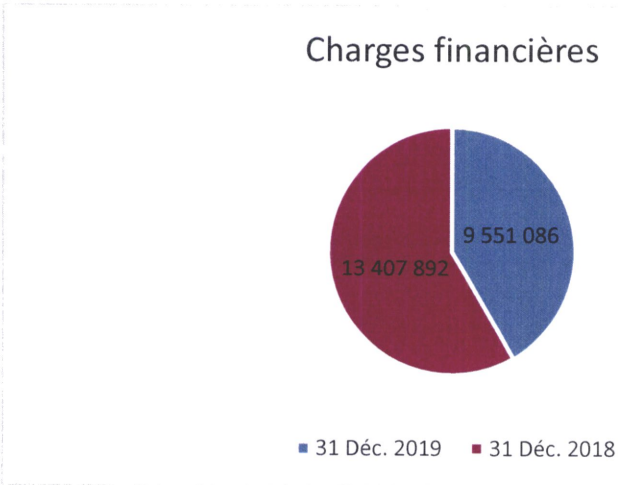

RESULTAT NET :

Nonobstant la baisse enregistrée au niveau des charges du personnel, des autres charges d'exploitation et des charges financières, ELECTROSTAR a clôturé l'année 2019 par **un résultat net déficitaire** de **17.812.055 DT**.

Ce déficit est expliqué principalement par la baisse du niveau d'activité. En effet, comme expliqué auparavant, le chiffre d'affaires réalisé n'a pas atteint le chiffre d'affaires critique et la marge dégagée en 2019 **(20,12%)** n'a pas permis de couvrir toutes les charges engagées durant le même exercice.

Par ailleurs, et nonobstant l'augmentation du taux de la marge brute de **2,29%** en 2019 par rapport à 2018, (passant de **17,83%** à **20,12%**) couplée à une compression draconienne des charges, la situation n'a guère été meilleure ni reluisante, baisse du chiffre d'affaires oblige et cette baisse a considérablement impacté le résultat net.

Evolution du résultat net au cours des 05 dernières années 2015-2019 (exprimés en dinars)

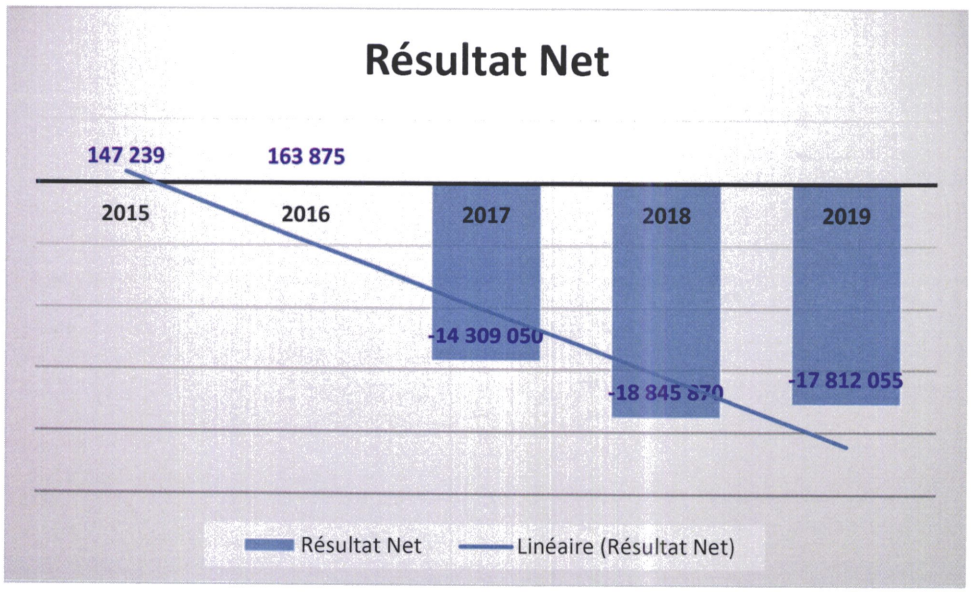

RATIO DE RENTABILITE :

Le ratio de rentabilité globale représente le rapport Résultat Net / Chiffre d'affaires HT et mesure le gain net d'une entreprise pour chaque dinar vendu :

Année	CA HT	Résultat Net	RN/CA
2015	75 350 176	147 239	**0,20%**
2016	84 081 582	163 875	**0,19%**
2017	53 869 400	-14 309 050	**-26,56%**
2018	37 585 378	-18 845 870	**-50,14%**
2019	9 444 246	-17 812 055	**-188,60%**

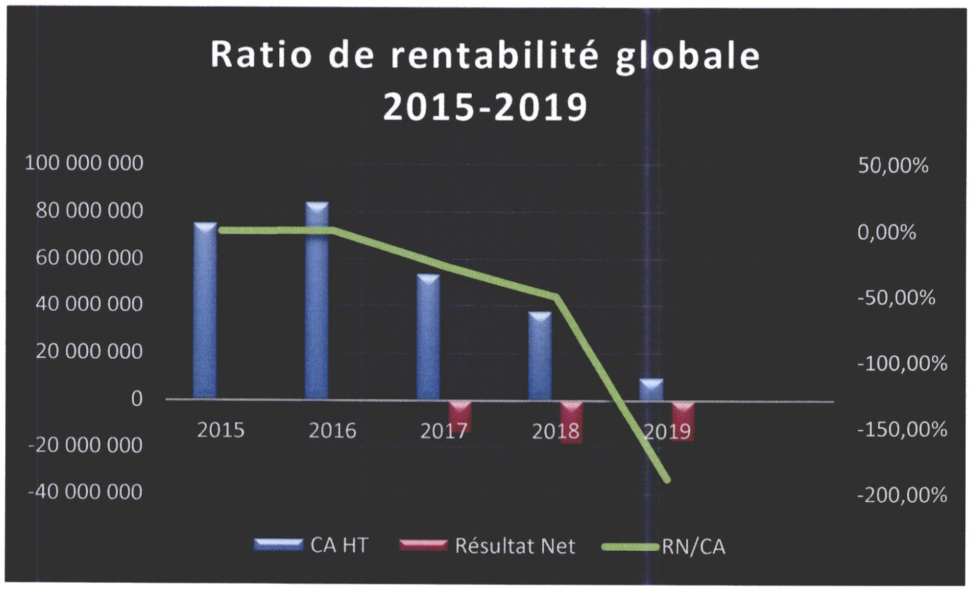

ETAT DE RESULTAT :

Ci-après l'état de résultat comparé :

DESIGNATION	(%)*	31-déc.-19	(%)*	31-déc.-18
Chiffre d'affaires	**100,00%**	**9 444 246**	**100,00%**	**37 585 378**
Achats consommés	79,88%	7 544 418	82,17%	30 885 315
Marge brute	**20,12%**	**1 899 828**	**17,83%**	**6 700 063**
Charges de personnel (y compris personnel extérieur à l'entreprise)	34,61%	3 268 304	11,28%	4 239 608
Dotations aux comptes amortissements & provisions	54,00%	5 099 732	12,57%	4 722 880
Autres charges d'exploitation	27,20%	2 568 962	10,82%	4 067 080
Résultat d'exploitation	**-95,69%**	**-9 037 170**	**-16,84%**	**-6 329 505**
Charges financières nettes	101,13%	9 551 086	35,67%	13 407 892
Pertes ordinaires nettes	-8,47%	-799 856	-2,63%	-986 644
Impôt sur le résultat	0,25%	23 654	0,25%	95 118
Résultat net	**-188,60%**	**-17 812 055**	**-50,14%**	**-18 845 870**

**% par rapport au chiffre d'affaires*

Ci-après l'évolution des indicateurs clés durant les cinq (05) dernières années et il en ressort qu'ELECTROSTAR a continué à manger son pain noir depuis l'exercice 2017 faute de sources de financement suffisantes et à cause aussi d'un niveau de charges qui était élevé et qui a été par la suite révisé largement à la baisse mais malheureusement et concomitamment , le chiffre d'affaires a continué à baisser faute de lignes de crédit de gestion suffisantes pour supporter le nouveau niveau de charges nonobstant sa baisse :

DESIGNATION	31-déc.-19	31-déc.-18	31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-15
Chiffre d'affaires	9 444 246	37 585 378	53 869 400	84 081 582	75 350 176
Marge brute	1 899 828	6 700 063	10 402 823	25 428 322	22 094 223
Résultat d'exploitation	-9 037 170	-6 329 505	11 676	13 022 811	9 039 001
Résultat net	-17 812 055	-18 845 870	-14 309 050	163 875	147 239

EVOLUTION DES INDICATEURS CLES

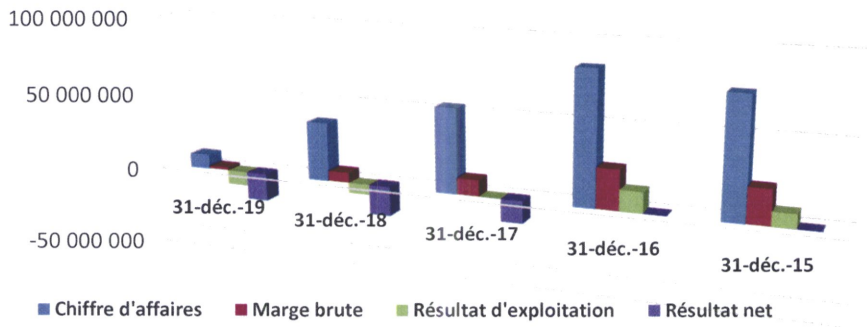

AFFECTATION
DES RESULTATS

DISPOSITIONS RELATIVES A L'AFFECTATION DES RESULTATS :

L'article 43 des statuts de la société, définit les règles d'affectation des résultats et la répartition des bénéfices.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

_ 5% au moins pour la constitution de fonds de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds de réserves légales a atteint une somme égale à un dixième du capital social.

_ les réserves prévues par des textes législatifs ;

_ les réserves statutaires.

-Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale ordinaire peut sur proposition du conseil d'administration prélever toutes sommes qu'elle juge convenable, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice.

AFFECTATION DES RESULTATS :

L'exercice clos du 31 décembre 2019 a fait ressortir **un résultat déficitaire** s'élevant à **17 812 055 DT** que nous proposons d'affecter en résultats reportés.

Ci-après le tableau d'évolution des capitaux propres :

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPTAUX PROPRES

DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT NON LIBERE	RESERVE LEGALE	PRIME D'EMISSION	RESULTATS REPORTES	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2017 avant affectation du résultat	21 437 780		890 190	8 720 224	-10 662 029	11 125 744	-14 309 050	17 202 859
Affectation du résultat de l'AGO du 31/08/2018								
* Résultats reportés					-3 183 306	-11 125 744	14 309 050	0
Capitaux propres au 31/12/2017 après affectation du résultat	21 437 780		890 190	8 720 224	-13 845 336	0	0	17 202 858
Augmentation de capital en numéraires AGE du 31/08/2018		12 000 000						12 000 000
Capitaux propres au 31/12/2018 avant affectation du résultat	8 575 112	12 000 000	890 190	8 720 224	-982 668	0	-18 845 870	10 356 988
Affectation du résultat de l'AGO du 09/08/2019								
* Résultats reportés					-18 845 870	0	18 845 870	0
Capitaux propres au 31/12/2018 après affectation du résultat	20 575 112	0	890 190	8 720 224	-19 828 538	0	0	10 356 988
Capitaux propres au 31/12/2019 avant affectation du résultat	20 575 112	0	890 190	8 720 224	-19 828 538	0	-17 812 055	-7 455 068
Affectation du résultat de l'AGO du 05/02/2021 *								
* Résultats reportés					-17 812 055		17 812 055	0
Capitaux propres au 31/12/2018 après affectation du résultat	20 575 112	0	890 190	8 720 224	-37 640 593	0	0	-7 455 068

*Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2021

EVOLUTION DU COURS ELECTROSTAR :

Le cours de l'action ELECTROSTAR a évolué comme suit :

Mois	Cours moyen	Cours clôture	Volume mensuel
Janv-19	1,312	1,260	74 547
Févr-19	1,171	1,080	97 583
Mars-19	1,232	1,200	111 509
Avr-19	1,105	1,090	24 434
Mai-19	1,083	1,130	5 453
Juin-19	1,055	1,020	9 930
Juil-19	0,952	0,940	51 622
Août-19	0,903	0,860	9 755
Sept-19	0,944	1,340	93 549
Oct-19	1,661	1,660	253 228
Nov-19	1,600	1,490	62 289
Déc-19	1,444	1,340	59 505
Total général	1,205	1,201	853 404

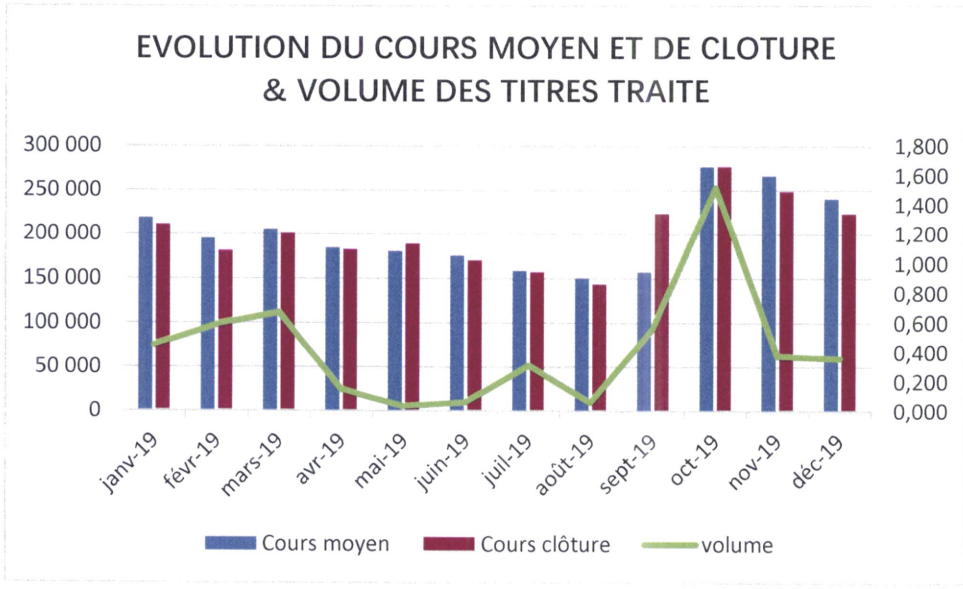

LA PHYSIONOMIE BOURSIERE D'ELECTROSTAR

LIBELLE	VALEUR	LIBELLE	VALEUR
Cours au 31/12/2018	1,380	Cours au 31/12/2019	1,340
+ Haut cours (10/10/2019)	1,880	+ Bas cours (13/09/2019)	0,790
Capitaux traités en 2019 (en mD)	1 151	Quantité échangée	853 404

Le titre ELECTROSTAR a subi une dépréciation de **2,9%** de sa valeur en 2019.

Le titre a oscillé entre **0,790 et 1,880 dinars** avec un pic enregistré le 10 octobre 2019 à **1,880 dinars** et un plus bas enregistré le 13 septembre 2019 à **0,790 dinars.**

02 ACTIONNARIAT ET GOUVERNANCE

L'ACTIONNARIAT

D'ELECTROSTAR

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE :

STRUCTURE DE CAPITAL :

La structure du capital de la société au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ACTIONS	VALEUR	PARTS EN %
SOCIETE FH SERVICES	7 375 229	14 750 458	71,691%
LA FINANCIERE WIDED SICAF	944 881	1 889 762	9,185%
FATHI HACHICHA	702 495	1 404 990	6,829%
PUBLIC	1 264 951	2 529 902	12,296%
TOTAL	*10 287 556*	*20 575 112*	*100,000%*

REPARTITION DES DROITS DE VOTE :

Les **10.287.556 actions** représentant le capital social de la société comportent **10.287.556 droits de vote**.

Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, chaque membre de la société a autant de voix qu'il possède et représente que d'actions sans limites.

INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'ACCES AUX ASSEMBLEES :

En application aux dispositions de l'article 32 des statuts, les assemblées générales se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions et dont les titres sont libérés des versements exigibles.

Pour la représentation aux assemblées générales, l'article 26 des statuts prévoit que nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est lui-même membre de cette assemblée, sauf dans le cas des assemblées constitutives où le mandataire peut être un non-actionnaire. Les personnes morales seront légalement représentées par tout mandataire en possession d'un pouvoir spécial sous réserve d'être permanent.

Toutefois, le même article prévoit que sont valablement représentés :

- Les femmes mariées par leurs maris s'ils ont l'administration des biens de ces dernières ;

-Les mineurs ou interdits par leurs tuteurs ;

Le tout sans qu'il soit nécessaire que le mari ou le tuteur soit personnellement actionnaire ;

- Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier sauf entente contraire.

Le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les assemblées ordinaires ou extraordinaires.

Conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts, le droit de participation aux assemblées est régi par les règles statutaires suivantes :

- Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions nominatives ou de certificats nominatifs de dépôts doivent être inscrits sur les registres de la société au moins cinq jours avant la date fixée pour la réunion. Toutefois, le conseil d'administration a toujours la faculté de réduire ou d'éliminer ces délais de dépôt et d'inscription ;

- Il est tenu à la disposition des actionnaires au siège de la société, quinze jours au moins avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée, les documents nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leurs avis sur la gestion et le fonctionnement de la société.

LA GOUVERNANCE

CHEZ ELECTROSTAR

REGLES APPLICABLES A LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

REUNION :

L'article 17 des statuts de la société prévoit que le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt général de la société l'exige et au moins une fois par an, sur convocation du Président ou encore de la moitié des membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le fonctionnement du conseil d'administration obéit aux règles statutaires suivantes :

-La présence de la moitié des membres du conseil d'administration est nécessaire et suffisante pour la validité de ses délibérations ;

-Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter à une séance déterminée du conseil et de voter pour lui sur une, plusieurs ou toutes les questions portées à l'ordre du jour de cette séance ;

-Le conseil est seul juge de la validité de ce mandat, qui peut revêtir la forme d'une simple lettre ou d'un télégramme. Les pouvoirs sont annexés au procès-verbal de la réunion ;

-Un administrateur présent ne peut représenter plus d'un de ses collègues ;

-Il y a énonciation des noms des administrateurs présents ou absents dans le procès-verbal de chaque séance ainsi que dans les extraits qui sont délivrés. Ceci étant une justification vis-à-vis des tiers du nombre des administrateurs en exercice et de leur qualité d'administrateurs.

-Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du président de la séance est prépondérante.

NOMINATION ET REMPLACEMENT DES ADMINISTRATEURS :

L'article 15 des statuts prévoit, en matière de nomination et de remplacement des administrateurs, les règles suivantes :

-La durée maximale de fonction des administrateurs est de trois années calculées par périodes comprises entre deux assemblées ordinaires annuelles avec possibilité de renouvellement ;

-Les fonctions d'administrateurs prennent fin par :

- L'arrivée à terme de la durée de sa désignation ;
- La survenance d'un événement personnel l'empêchant d'exercer ses fonctions ;
- La dissolution, la transformation ou la liquidation de la société ;
- La modification de la forme de la société ;
- La révocation ;
- La démission volontaire.

-Les membres du conseil sont révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale ordinaire ;

-La démission d'un membre du conseil d'administration ne doit pas être décidée de mauvaise foi, à contretemps ou pour échapper aux difficultés que connaît la société. Dans ce cas, l'administrateur assume la responsabilité des dommages résultant directement de sa démission ;

-Sous réserve des dispositions de l'article 210 du code des Sociétés Commerciales, en cas de vacance d'un poste au conseil d'administration suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. La nomination effectuée conformément à l'alinéa précédent est soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Au cas où l'approbation n'aura pas lieu, les délibérations prises et les actes entrepris par le conseil n'en seront pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres. Lorsque le conseil d'administration omet de procéder à la nomination requise ou de convoquer l'assemblée générale, tout actionnaire ou le Commissaire aux Comptes peuvent demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations susmentionnées objet de l'alinéa 5 du présent article.

COMPOSITION :

Le conseil d'administration de la société Electrostar est composé au 31 décembre 2019, des 07 membres suivants dont deux membres ont vu leurs mandats expirer à l'issue de cette AGO à savoir Messieurs Ahmed Adel MANAA et Riadh BEN REJEB :

ADMINISTRATEUR	Représenté par	QUALITE	MANDAT
AHMED ADEL MANAA	Lui-même	Président	2017-2019
RIADH BEN REJEB	Lui-même	ADMINISTRATEUR	2017-2019
FATHI HACHICHA	Lui-même	ADMINISTRATEUR	2018-2020
SOCIETE WIDED SERVICES	Sami MHIRI	ADMINISTRATEUR	2018-2020
COMPAGNIE INTERNATIONALE MEDITERRANEENNE (C.I.M)	DHIA MOALLA TRIGUI	ADMINISTRATEUR	2018-2020
SOCIETE F.H SERVICES	SLIM FATNASSI	ADMINISTRATEUR	2018-2020
SOCIETE FMC ME FZE	Hatim BEN AHMED	ADMINISTRATEUR	2018-2020

Il est à noter que la nomination d'administrateurs représentant les petits porteurs aura lieu prochainement au cours d'une Assemblée Générale spéciale qui suivra cette AGO. Cette dernière se proposera d'inviter le conseil d'administration à convoquer cette Assemblée Générale spéciale dans les plus brefs délais mais dans le respect des délais règlementaires.

LE ROLE DE CHAQUE ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION :

ORGANE D'ADMINISTRATION :

L'assemblée générale ordinaire devant être tenue en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019 mais finalement l'AG sera tenue exceptionnellement en 2021 après avoir obtenu l'aval du Conseil du Marché Financier.

COMITE PERMANENT D'AUDIT INTERNE :

Ce comité a été institué par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01 juin 2015 et se compose de trois membres.

Composition:

-Mr. Adel Ben Youchaa;

-Mr. Iyadh Haboubi;

-Mr. Sami Mhiri

Rôle :

Le comité permanent d'audit veille au respect, par la société, de la mise en place de système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficience, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société. Il propose la nomination du ou des commissaires aux comptes et agrée la désignation des auditeurs internes.

Jusqu'à ce jour, le conseil d'administration n'a pas renouvelé le mandat des membres du comité d'audit mais se proposera de le faire dans les plus brefs délais.

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Les deux commissaires aux comptes de la société Electrostar ont été nommés par l'assemblée générale ordinaire du 31 août 2018 pour une période de trois ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Ces deux commissaires aux comptes sont :

- La société Bedoui Business & Consulting (BBC) représentée par Mme. Besma Bedoui ;

-La société Management & Audit Services représentée par Mr. Mehdi Masmoudi.

LES RESSOURCES HUMAINES

D'ELECTROSTAR

Le management d'ELECTROSTAR accorde une grande importance à la dimension humaine au sein de l'entreprise. Le mérite, la compétence et le dévouement sont privilégiés et récompensés à travers une très forte culture d'entreprise fondée sur la motivation et la formation.

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATEGORIE :

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019
Cadre	56	52	50	26	24
Exécution	264	281	214	179	93
Maitrise	62	64	64	39	38
TOTAL	**382**	**397**	**328**	**244**	**155**

L'effectif total de la société ELECTROSTAR s'élève fin 2019 à **155** personnes dont **62** cadres et agents de maîtrise justifiant d'un niveau de formation supérieure. Le taux d'encadrement représente ainsi **40%**

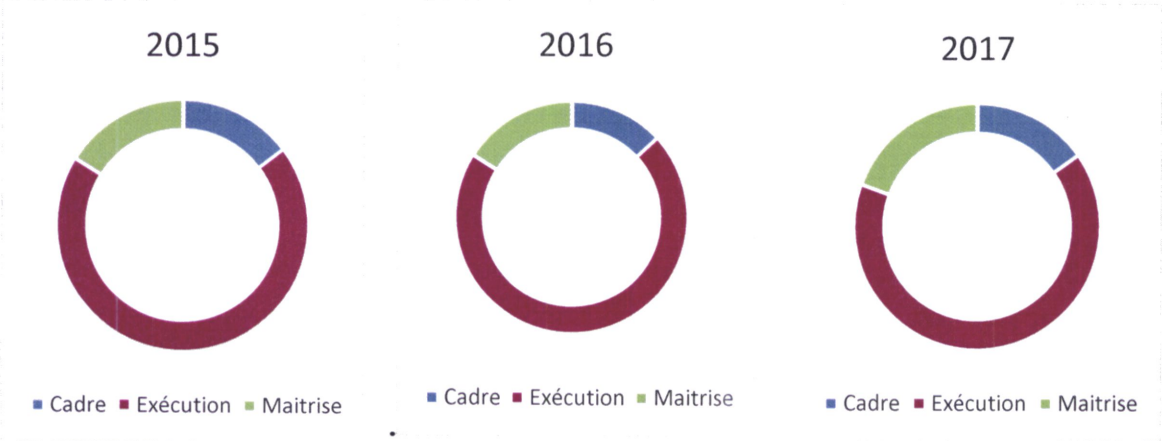

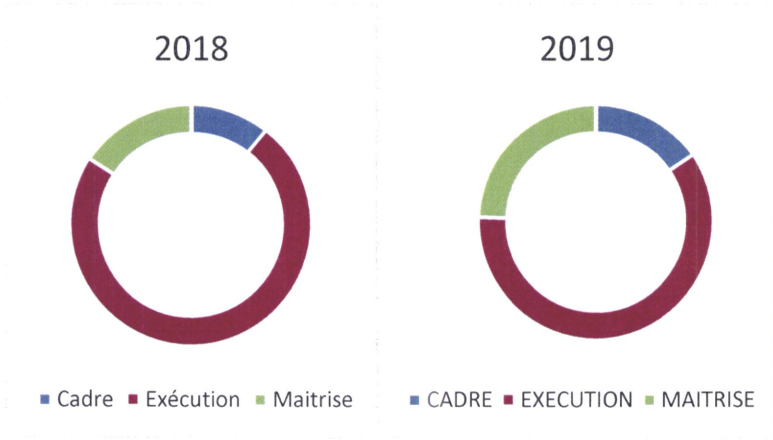

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR AFFECTATION :

Ci-après l'affectation de l'effectif au 31 décembre 2019 :

DIRECTION	EFFECTIF	POURCENTAGE
DIRECTION TECHNIQUE	88	58,84%
DIRECTION COMMERCIALE ET MARKETING	37	21,95%
DIRECTION GENERALE	20	12,20%
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	10	7,01%
TOTAL	155	100,00%

La répartition par affectation laisse apparaitre une prépondérance de la Direction Technique (**58,84%),** suivie par la Direction Commerciale et Marketing (**21,95%),** puis par la Direction Générale (**12,20%)** et enfin la Direction Administrative et Financière (**7,01%).**

LA PYRAMIDE DES AGES :

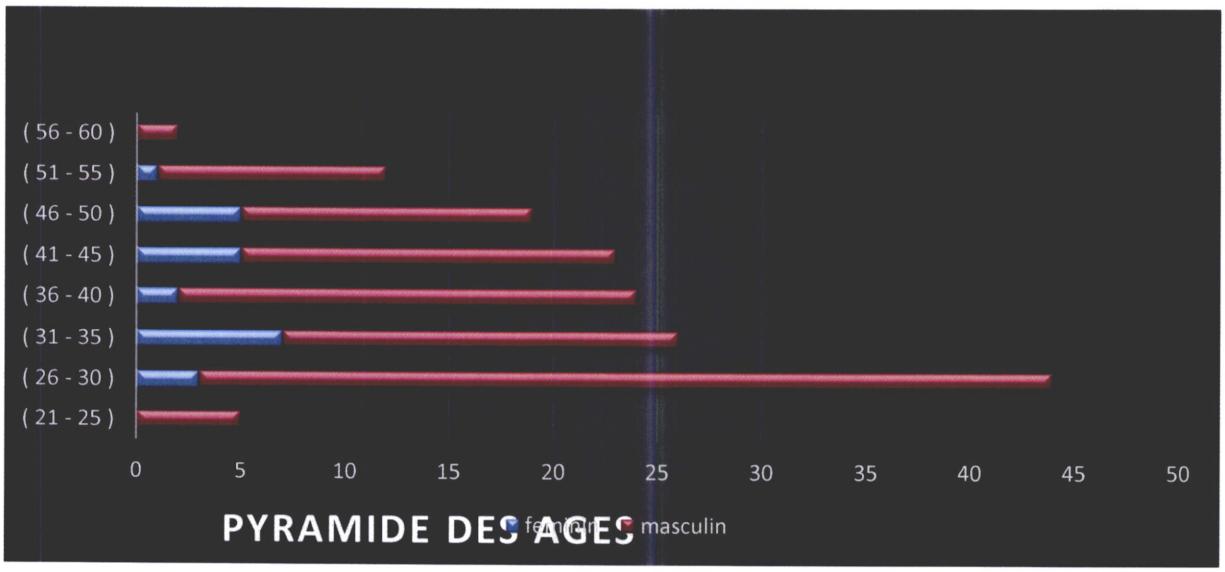

ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne au sein de la société Electrostar est axé sur plusieurs niveaux de contrôle indépendants mais complémentaires. Il s'agit en fait d'un ensemble de processus, méthodes et mesures de sécurité et de contrôle inter-liés qui ont pour objectif de promouvoir l'efficience et l'efficacité, de protéger les actifs, de garantir la fiabilité de l'information et d'assurer la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Les contrôles internes mis en œuvre par la direction, la hiérarchie et le personnel de l'entreprise sont destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs ci-dessus énoncés.

Ces contrôles internes comportent l'environnement de contrôle, l'évaluation et la maîtrise des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication et le pilotage.

ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE :

D'une façon générale, l'environnement de contrôle, c'est à dire le niveau de sensibilisation du personnel au besoin de contrôle est sain.

Les facteurs ayant un impact sur cet environnement, notamment l'intégrité, l'éthique et la compétence du personnel, la philosophie et le style de management des dirigeants, la politique de délégation des responsabilités, d'organisation et de formation du personnel et enfin l'intérêt manifesté par les organes d'administration et leurs capacités à définir les objectifs, sont en fait bien enracinés dans la culture de la société Electrostar.

L'EVALUATION ET MAÎTRISE DES RISQUES :

Des objectifs compatibles et cohérents en matière d'évaluation des risques externes et internes sont bien définis au sein de la société Electrostar. Des processus d'identification et d'analyse des facteurs susceptibles d'affecter la réalisation de ces objectifs sont mis en place et continuellement revus par la direction. Un comité d'évaluation des risques est créé au sein de la direction. Il analyse en permanence l'évolution de l'environnement micro et macro-économique, du contexte réglementaire et des conditions d'exploitation. Ce comité se réunit périodiquement et/ou sur convocation ad-hoc et ce, selon les urgences des situations.

ACTIVITES DE CÔNTROLE :

Les activités de contrôle se définissent comme étant l'application des normes et procédures qui contribuent à garantir la mise en œuvre des orientations émanant du management. Ces opérations permettent de s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de l'entreprise.

Les activités de contrôle sont menées à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels de la structure et comprennent des actions aussi variées telles que : approuver et autoriser, vérifier et rapprocher, apprécier les performances opérationnelles, la protection des actifs ou la séparation des fonctions.

Les activités de contrôle sont au sein de la société Electrostar de deux niveaux :

LE CONTROLE PERMANENT :

Bien que l'essentiel de ces contrôles soit conçu, analysé et mis en place lors de l'intégration du système informatique de la société, des contrôles supplémentaires pouvant être assimilés à des contrôles internes permanents sont fréquemment proposés et exécutés par le comité d'audit interne.

LE CONTRÔLE PERIODIQUE :

Le service audit interne procède à des activités de contrôle périodiques ainsi qu'à des contrôles inopinés.

Ce service assure des contrôles internes périodiques et exécute les contrôles proposés par le comité d'audit. Il rend compte de ces travaux au comité d'audit interne.

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION :

Le système d'information mis en place est conçu de façon à produire une information financière pertinente, recueillie et diffusée sous une forme et dans les délais qui permettent à chacun d'assumer ses responsabilités.

Ce système permet de produire des données opérationnelles, financières ou encore liées au respect des obligations légales et réglementaires, qui permettent de gérer et de contrôler l'activité. Tout le système d'information fonctionne autour d'un progiciel de gestion intégré parmi les plus connus sur le plan international, à savoir "Oracle Application".

En plus des modules traités et confectionnés sur les données produites par la société Electrostar, le système d'information intègre des composants et des logiciels de gestion de relation client (CRM) permettant de gérer et de suivre la communication externe avec les clients. En outre, ELECTROSTAR dispose d'un logiciel de business-intelligence dénommé CLICKVIEW et d'un logiciel de gestion de la trésorerie dénommé SAGE XRT TREASURY.

PILOTAGE :

Les systèmes de contrôle interne sont eux-mêmes contrôlés et évalués périodiquement. Le suivi permanent s'inscrit dans le cadre des activités courantes et comprend des contrôles réguliers effectués par le management et le personnel d'encadrement, ainsi que d'autres techniques appliquées par le personnel à l'occasion de ses travaux. Le comité d'audit se charge de ce contrôle permanent.

LES FACTEURS

DE RISQUE

RISQUES DE NON-PAIEMENT CLIENT ET MODE DE COUVERTURE :

Electrostar a opté depuis 2002 pour une politique rigoureuse de prévention des impayés. Considérant l'impact que peut avoir le phénomène des impayés - vu son ampleur dans le contexte tunisien - sur le développement sain de l'entreprise, la direction générale a décidé d'affronter le problème en concentrant ses efforts sur deux axes :

LA PREVENTION :

Electrostar a opté pour une sélection rigoureuse de ses partenaires en effectuant systématiquement une recherche sérieuse d'informations commerciales (statut fiscal, patente, copie de RC et des statuts pour les sociétés) et une enquête sur leur réputation dans leur milieu ; doublée d'une demande d'information auprès des institutions financières d'incidents de paiement, d'un surendettement, du niveau de chiffre d'affaires,...).Toute candidature ne remplissant pas des critères prédéfinis est systématiquement rejetée.

Une fois que la candidature est jugée sérieuse, la société effectue une collecte d'information visant à identifier les actifs du candidat et à vérifier l'existence d'éventuelles sûretés le grevant (nantissement, hypothèques,).

Une fois la relation établie, une limite d'encours est fixée pour chaque client en fonction de ses capacités de paiement. La gestion des encours par client se fait systématiquement sur le logiciel de gestion " Oracle Applications «.

Ainsi, si le client atteint le plafond de sa limite d'encours fixée initialement, la facturation est systématiquement bloquée. Il en est de même, en cas d'incident de paiement. La facturation ne peut reprendre qu'après règlement des impayés (en cas d'impayés) ou baisse de l'encours (afin de ne pas dépasser la limite fixée).

Il est important de signaler que depuis 2002 et afin d'éviter un taux de concentration élevé par client, Electrostar a diversifié son portefeuille clients. A titre d'exemple, en 2019, la société a compté dans son portefeuille plus de 197 clients répartis sur tout le territoire tunisien contre 400 clients fin 2018.

LA MISE EN PLACE DE GARANTIES :

A partir d'un certain chiffre d'affaires ou dès détection de signes avant-coureurs de difficultés, la société prend l'initiative de solliciter le partenaire pour qu'il fournisse des sûretés réelles en garantie.

En cas d'absence de telles sûretés ou d'éventuelle inefficacité de sa mise en œuvre, la société sollicite le partenaire pour qu'il fournisse des cautions solidaires d'autres personnes physiques ou morales.

RISQUES DE CHANGE ET MODE DE COUVERTURE :

Un grand pourcentage des achats de la société Electrostar sont faits à l'étranger. Compte tenu de l'importance de ces opérations, la société est exposée à un risque de change. Selon la tendance des cours de devises, un arbitrage se fait pour décider de la couverture euro\dollar et de la part de la couverture à effectuer. Toutefois, vu les difficultés financières auxquelles fait face ELECTROSTAR depuis un certain temps, cet arbitrage n'est plus possible ni en termes de cours de change, ni en termes de montants à couvrir et toute lettre de crédit ouverte ou tout open account sont relayés par des financements en devises prorogeables jusqu'à une année à partir de la première mise en place de ces financements en devises. A la date limite de paiement, ELECTROSTAR n'est plus en position pour négocier les meilleurs cours de change possibles et les risques de pertes de change sont réels.

RISQUES LIES A LA CONCURRENCE :

En dépit d'un prix plus cher que la concurrence, Electrostar reste un des acteurs principaux du marché de l'électroménager. En effet, la société jouit d'une très bonne réputation auprès de ses clients et ce pour plusieurs raisons :

-Electrostar est toujours associée à des partenaires de renommée internationale, offrant une large gamme de produits avec une forte performance technologique.

-Une distribution couvrant l'ensemble du territoire ;

-Un service après-vente doté d'une technologie de pointe, qui creuse la différence avec toutes les autres marques, tous secteurs confondus.

RISQUE LIE A LA MAITRISE DE LA TECHNOLOGIE :

Avant tout lancement d'une nouvelle technologie, d'un nouveau produit, nos fournisseurs sont dans l'obligation d'envoyer des personnes de compétence pour accompagner ce nouveau produit et assurer la maitrise de la technologie ou si nécessaire la personne responsable en l'occurrence le directeur technique de la société Electrostar se déplace aux locaux de nos fournisseurs pour la période de formation.

RISQUE LIE A L'ENVIRONNEMENT :

Electrostar prend en compte le respect de l'environnement en coordination avec ses fournisseurs tout au long du cycle de vie de ses produits, depuis les premières phases de recherche jusqu'au traitement du produit en fin de vie, en passant par sa fabrication, son transport et son utilisation par le consommateur.

En matière environnementale, l'un des grands enjeux est de réduire l'empreinte écologique des produits.

Nous innovons constamment pour diminuer leur consommation énergétique, les rendre toujours plus recyclables et réparables, et utiliser davantage de matériaux recyclés.

RISQUE DE TAUX D'INTERET :

Electrostar affiche un endettement élevé, aussi bien sur le long que sur le court terme. La société se trouve donc confrontée à un risque d'augmentation du taux d'intérêt sur le marché monétaire tunisien (taux d'intérêt indexé sur le TMM). Toutefois, plus que 60% de l'endettement à court terme a été converti en endettement à moyen et long terme.

RISQUE DE CONFLIT SOCIAL :

Ce risque concerne essentiellement les employés intérimaires et temporaires. Pour éviter la survenance des conflits sociaux, Electrostar s'efforce d'améliorer, pour tous les employés sans aucune discrimination, leur motivation, leur esprit d'appartenance à la société, leurs conditions de travail ainsi que l'accès aux œuvres sociales.

Dans le respect de la règlementation et du droit aux grèves, l'entreprise ne cesse d'être à l'écoute et de développer la culture de la communication avec les différentes parties afin de toujours trouver des solutions amiables et éviter toute sorte de perturbation dans le fonctionnement normal de ses activités.

Même lors des résiliations à l'amiable des contrats de travail, ELECTROSTAR a tenu à honorer ses engagements vis-à-vis de ses employés partants en leur accordant leurs droits dans le respect total de la règlementation en vigueur.

03 ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE ELECTROSTAR

RAPPORT GENERAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « ELECTROSTAR SA »,

I. Rapport sur l'audit des États Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 31 Août 2018, nous avons effectué l'audit des États Financiers de la société « ELECTROSTAR SA », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces États Financiers font ressortir des capitaux propres négatifs de **<7 455 068>DT**, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à **<17 812 055>DT**.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points soulevés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Suite aux diligences d'audit effectuées, nous soulevons les réserves suivantes :

- La société du groupe « SOGES », dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 8 800 000 DT présente une situation nette négative, telle que figure au niveau des états financiers avant audit de ladite société. Tenant compte du ralentissement d'activité de l'ensemble des sociétés du groupe, dont notamment la société SOGES, nous estimons que ces titres de participation devraient être provisionnés.

- L'affaire relative au redressement fiscal se rapportant aux exercices 2006 à 2011 et pour un montant de 9 610 623 DT lié à la taxe énergétique, la TVA et les droits de consommation se rattachant à cette taxe demeure en cours. Les jugements du tribunal de 1ère instance rendus le 6 mai 2015 au profit de la société « Electrostar SA » ont fait l'objet d'appels par l'administration fiscal en date du 9 décembre 2015. Ces appels sont reportés pour la date du 17 mai 2017 pour le jugement de première instance n° 6183 et pour la date du 28 juin 2017 pour le jugement de première instance n° 5479.

  Les jugements de première instance n°6183 (jugement n°87656) et n°5479 (jugement n°86975) ont été rejetés par la cour d'appel, confirmant ainsi la taxation d'office à l'encontre de la société « Electrostar SA » pour les montants respectifs de 6 446 776 DT et 3 163 848 DT.

  L'administration fiscale a signifié à la société Electrostar, en date du 10 Janvier 2019, le jugement d'appel relatif au jugement n°87656 uniquement et portant sur un montant de taxation de 6 446 776 DT. Le deuxième jugement relatif à l'affaire n°5479 (jugement n°86975), et portant sur un montant de taxation de 3 163 848 DT, n'a pas été encore signifié à la date de la signature de notre rapport.

  La société Electrostar a effectué un pourvoi en cassation en Février 2019. Elle a également effectué une demande auprès du tribunal administratif, en Février 2019, pour suspendre l'exécution du jugement d'appel n°87656.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le sort de ces deux redressements. Toutefois, et par mesure de prudence, la société devrait constituer les provisions nécessaires.

- Le redressement fiscal relatif aux exercices 2012 et 2013 notifié à la société « Electrostar SA » en date du 29 juin 2015 dégage un montant en principal de 9 146 116 DT, dont 8 334 423 DT relatif à la taxe énergétique et la TVA y rattachée.
  Un arrangement partiel se rapportant aux divers droits et taxes, autre que ceux se rattachant à la taxe énergétique, est conclu entre la société « Electrostar SA » et l'administration fiscale. Ledit arrangement porte sur une taxation, en principal, de 477 875 DT. Ce montant est constaté parmi les autres pertes ordinaires au 31 Décembre 2017.
  Les éléments de redressement se rattachant à la taxe énergétique ont fait l'objet d'une affaire en justice. La première audience a été fixée pour le 04 Octobre 2017.Le jugement de première instance n°7683 a été rendu au profit de la société Electrostar en date du 20 Février 2019. L'administration fiscale a interjetée appel en date du 03 Juin 2019 sous le numéro 40869.
  En date du 15 Juillet 2020, la cours d'appel a rejeté le jugement de première instance confirmant ainsi la taxation d'office à l'encontre de la société « Electrostar ». Ce jugement a été notifié en Novembre 2020.

  Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le sort de ce redressement. Toutefois, et par mesure de prudence, la société devrait constituer les provisions nécessaires.

- En date du 24 Avril 2019, la société SOGES a couvert partiellement sa dette par la cession de sa participation dans la société AGRINDUS détenant un terrain d'une valeur de 21 375 480 DT. Ledit terrain a fait l'objet d'une expertise en date du 19 Avril 2019.

  L'acquisition des titres de participation, objet du terrain, a pour finalité la compensation partielle de la créance de la société Electrostar envers la société SOGES.

  Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le recouvrement du restant dû de la créance, soit 7 510 251 DT.

- La créance globale de la société Electrostar envers la société HMT porte sur un montant global de 26 439 383 DT. Cette créance sera compensée partiellement moyennant l'acquisition de deux biens immobiliers propriétés de la société HMT, objet du titre foncier n°78343 et du titre foncier n°85486, évalués à concurrence de 10 000 000 DT et 9 750 000 DT, respectivement, suite à une expertise en date du 11 Novembre 2018, sur demande de la STB.

  Une promesse de vente en date du 26 Avril 2019 a été signée entre la société Electrostar et la société HMT et portant sur l'ensemble des biens immobiliers précités.

  Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le recouvrement du restant dû de la créance, soit 6 689 383 DT.

  A noter que ce restant dû a été partiellement résorbé durant l'année 2020 via des marchandises achetées par HMT et revendues à ELECTROSTAR. Un accord sur un paiement via une compensation du produit de ces ventes avec le restant dû précédemment évoqué a été mis en œuvre

- La créance de la société Electrostar envers la société Electroland porte sur un montant de 3 215 806 DT, au 31 Décembre 2019. Malgré la signature d'un accord entre les deux sociétés pour le paiement de cet encours se basant sur les actifs liquides disponibles chez la société Electroland, nous ne pouvons pas nous prononcer sur le recouvrement de cette créance.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

3. Incertitude liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons votre attention sur la note 2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude susceptible de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Les éléments constituant notre base d'évaluation de l'incertitude liée à la continuité d'exploitation se présentent comme suit :

- La société Electrostar a réalisé une perte de <18 845 870> DT durant l'exercice 2018, suivie d'une perte de <17 812 055> DT durant l'exercice 2019, soit une perte cumulée sur les deux exercices de <36 657 925> DT, ramenant, ainsi, les capitaux propres à un montant négatif de <7 455 068>DT.
- Le chiffre d'affaire continue sa baisse en passant de 37 585 378 DT en 2018 à 9 444 246 DT en 2019, soit une baisse de 75%. Cette baisse est expliquée principalement par un accès limité aux financements du cycle d'exploitation.
- Les engagements bancaires de la société Electrostar s'élèvent à 95 730 130 DT (compte tenu des engagements hors bilan).

Toutefois, il est à noter que la société a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration de ses dettes bancaires et la consolidation de sa situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT et STB. Les engagements d'ELECTROSTAR avec ce pool bancaire représentent 72% du total des engagements d'ELECTROSATR dans le système bancaire. Le plan de redressement convenu prévoit un déploiement en trois phases :

- Phase 1 : Effort groupe Hachicha
  - Augmentation du capital de la société Electrostar ;
  - Cession d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation ;
- Phase 2 : Redimensionnement de la dette
  - Conversion d'une partie de la dette bancaire en capital et compte courant actionnaires ;
  - Consolidation des dettes moyennant la mise en place de crédit à moyen et long terme sur une période de 15 ans dont deux années de grâce en principal et une année en intérêt ;
- Phase 3 : Nouvelles lignes de gestion
  - Mise en place de nouvelles lignes de gestion à obtenir auprès du pool bancaire.

A noter qu'un nouveau mode de gouvernance sera mis en place d'un commun accord avec les banques composantes le pool bancaire.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des États Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous n'avons pas soulevé des questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

5. Observations

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- La société Electrostar détient des participations dans les sociétés HHW SA, détentrice de la marque HAIER, et des parts sociales dans la société 3Stars Sarl, qui a détenu la marque SAMSUNG, pour une valeur respective de 4 802 415 DT et 1 000 000 DT, lui conférant une détention dans leur capital respectif de 64.90% et 99.87%. Sachant que la situation nette de ces deux sociétés est inférieure à leur capital social respectif, nous ne pouvons pas nous exprimer sur la valeur d'usage de ces titres.

- La société Electrostar a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société Electrostar et l'administration fiscale (DGE) en date du 01 Avril 2019 portant sur les éléments suivants :
  - La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
  - Versement initial d'un montant de 916 308 DT, à la signature de l'arrangement,
  - Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 17 410 163 DT, sur une période de 5 ans, moyennant un payement trimestriel de 916 308,
  - Abandon des intérêts de retards

  À noter que les échéances ultérieures n'ont pas été respectées.

- Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau du deuxième tiret de la note 10, Évènements postérieurs à la date de clôture, se rapportant à la pandémie du Covid-19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

6. Autres points

Nous attirons votre attention sur l'élément suivant :

- L'augmentation de capital de 12 000 000 DT réservée à la société FHS service, et décidée par l'AGE de la société Electrostar tenue en date du 31 Août 2018. La société FHS service a souscrit la totalité des actions constituant l'augmentation du capital, soit 6 000 000 actions en date du 12 Décembre 2018 et a procédé à la libération du capital en date du 28 Juin 2019.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

7. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport

du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

8. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

9. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute

important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre société au titre de l'exercice 2019 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.

Dans le cadre du plan de relance convenu avec les banques, la direction de la société Electrostar a lancé une mission de réorganisation et de conduite de changement auprès d'un cabinet externe. L'objectif étant de renforcer le système de contrôle interne tenant compte de nos recommandations.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Inventaire physique des immobilisations

La société Electrostar n'a pas effectué un inventaire physique périodique de ses immobilisations. Il s'agit d'une non-conformité aux dispositions de l'article 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 qui stipulent que les sociétés sont tenues d'établir une fois tous les douze mois un inventaire des éléments d'actifs.

4. Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

En raison des pertes enregistrées, les fonds propres de la société sont devenus au 31 décembre 2019 en deçà de la moitié de son capital et qu'en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, le conseil d'administration de la société devrait provoquer dans un délai de quatre mois de l'approbation des comptes, une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de se prononcer, s'il y a lieu, sur la dissolution de la société. Si la dissolution n'est pas décidée, la société est tenue, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant, de réduire ou d'augmenter son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bedoui Business & Consulting	**Société Management & Audit Services**
Besma Bedoui	**Mehdi Masmoudi**

Tunis, le 29 Décembre 2020

RAPPORT SPECIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mes Dames et Messieurs les actionnaires de la société « Electrostar SA »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers de votre société au 31 décembre 2019. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Votre Conseil d'Administration nous a informés des conventions et des opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- La société « Electrostar SA » a bénéficié de nouveaux crédits bancaires pour la consolidation de sa situation financière détaillés comme suit :

  - Crédit auprès de la BIAT :

    Crédit de consolidation d'un montant de 20 670 000 DT moyennant une période de grâce du 3 années dont une année en principale et intérêt. La mise en place a été effectuée le 26 novembre 2019,

  - Crédit auprès de la BTE :

    Crédit de consolidation d'un montant de 6 500 000 DT, moyennant une année de grâce du 22 septembre 2019 jusqu'au 22 septembre 2020

  - Crédit auprès de la BTK :

    Crédit d'un montant de 2 800 000 DT, moyennant une année et demi de grâce du 30 septembre 2019 jusqu'au 31 Mars 2021.

  - Crédit auprès d'Attijari Bank:

    Crédit d'un montant de 1 813 000 DT autorisé selon PV du Conseil d'administration du 12 novembre 2019. La mise en place a été effectuée en Décembre 2019.

- Crédit auprès de l'ATB:

  Crédit d'un montant de 1 135 500 DT, la mise en place a été effectuée en Février 2019 moyennant une période d'une année de grâce.

- La créance globale de la société Electrostar envers la société HMT porte sur un montant global de 26 439 383 DT. Cette créance sera compensée partiellement moyennant l'acquisition de deux biens immobiliers propriétés de la société HMT, objet du titre foncier n°78343 et du titre foncier n°85486, évalués à concurrence de 10 000 000 DT et 9 750 000 DT, respectivement, suite à une expertise en date du 11 Novembre 2018, sur demande de la STB. Une promesse de vente en date du 26 Avril 2019 a été signée entre la société Electrostar et la société HMT et portant sur l'ensemble des biens immobiliers précités.

- La société « Electrostar SA » a acquis une participation dans la société AGRINDUS portant sur 99.99% de son capital social pour un montant de 21 375 480 DT. L'évaluation de la société s'est basée sur la valeur d'un terrain, l'unique actif détenu par la société AGRINDUS.

- La société « Electrostar SA » a procédé à la cession 49.99% de sa participation, soit 331 200 DT, dans « la société civile Immobilière Sidi Abdelhamid » à la société Randa pour une valeur de 900 000 DT dégageant ainsi une plus-value de 568 800 DT.

- La société HHW a facturé des intérêts de 168 000 DT sur prêt accordé au profit société ELECTROSTAR
- La société ELECTROSTAR a acquis auprès de la société ELECTROLAND un matériel de transport pour un montant de 35 000 DT ;
- La société ELECTROSTAR a cédé deux matériels de transports aux profits des sociétés ELECTROLAND et 3STAR pour les montants respectifs de 21 000 DT et 11 600 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1. Obtention crédits à moyen terme

Les opérations antérieures continuent à produire leurs effets. Il s'agit notamment:

- Les encours crédits bancaires au 31 décembre 2019 s'élèvent à 66 946 880 DT. Ces crédits sont détaillés comme suit :

(En TND)	Crédit 2019	Encours au 31 décembre 2019
BIAT	(1) 20 670 000	20 670 000
BNA	(1) 13 504 000	13 504 000
STB	(2) 8 025 000	8 025 000
BTE	(3) 6 500 000	6 500 000
BTL	4 400 000	4 400 000
BTK	(4) 2 800 000	2 800 000
TSB	2 400 000	2 205 000
BNA	3 500 000	2 045 834
ATTIJARI BANK	(5) 1 813 000	1 813 000
AMEN BANK	5 000 000	1 375 000
ATB	(6) 1 135 500	1 135 500
BTE	1 850 000	915 604
ATTIJARI BANK	2 655 000	662 041
BTL	1 200 000	420 000
BNA	1 000 000	249 994
UBCI	500 000	225 907
Total	**76 952 500**	**66 946 880**

(1) La société « Electrostar SA » a procédé au cours de l'exercice 2019 à un rééchelonnement des reliquats des crédits de consolidation conclus au cours des exercices antérieurs avec la BIAT et la BNA. Les périodes sont ramenées de 5 ans à 8 ans.

(2) Crédit de consolidation à hauteur de 8 025 000 DT accordé par la STB.

(3) Le crédit BTE a fait l'objet d'un rééchelonnement sur une nouvelle période de remboursement de 5 ans, suite à un accord de principe accordé en mai 2019. Le titre de crédit a pris effet en Décembre 2019.

(4) Crédit de consolidation à hauteur de 2 800 000 DT accordé par l'BTK a fait l'objet d'un rééchelonnement sur une nouvelle période de remboursement de 6 ans suite à un accord de principe accordé en Octobre 2019. Le titre de crédit a pris effet en Décembre 2019.

(5) Crédit de consolidation à hauteur de 1 813 000 DT accordé par l'ATTIJARI BANK a fait l'objet d'un rééchelonnement sur une nouvelle période de remboursement de 3 ans suite à un accord de principe accordé en novembre 2019. Le titre de crédit a pris effet en Décembre 2019.

(6) Crédit de consolidation à hauteur de 1 135 000 DT accordé par l'ATB, ce crédit est rééchelonné sur une nouvelle période de remboursement de 3 ans

2. Opérations avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR :

- Prestatic a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 36 000 DT ;
- WIDED SERVICES a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 26 568 DT ;
- HHW SA a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 5 950 DT ;
- La société Electrostar a facturé à SOGES et ELECTROLAND leur quote part dans ses locaux pour les montants respectifs de 169 762 DT et 63 883 DT.
- ELECTROSTAR a facturé 138 422 DT à HHW sa quote part dans la mise à disposition d'employés et frais d'assemblage.
- ELECTROSTAR a facturé 152 237 DT à la société SAVIE sa quote part dans la location du local, consommation carburant et pièce de rechanges.
- La société HHW à facturé 62 538 DT correspondant à la quote part d'ELECTROSTAR dans la location d'entrepôt.

- La société Electrostar s'est portée garante au profit des sociétés SOGES et HMT au titre des crédits bancaires obtenus.
- La société Electrostar a reçu des garanties auprès de la société HHW au titre des crédits bancaires obtenus.
- Les délais de règlements des créances accordées aux sociétés du groupe, notamment la société « SOGES », dépassent les délais accordés aux conditions normales de vente à crédit ;

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants
IV.

Les engagements pris par la société concernant les éléments de rémunérations annuelles des dirigeants se présentent comme suit :

Au cours de l'exercice 2019, ELECTROSTAR a alloué à la Direction Générale de la société les rémunérations suivantes :

- La rémunération de la Directrice Générale de la société ELECTROSTAR s'élève à 49 384 DT pour le salaire brut et charges patronales.
  La Directrice Générale bénéficie des avantages en nature liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bedoui Business & Consulting	**Société Management & Audit Services**
Besma Bedoui	**Mehdi Masmoudi**

Tunis, le 29 décembre 2020

ETAT FINANCIERS 2019

الكتروستار
ELECTROSTAR

Société Electrostar SA

Bilan

(Exprimé en Dinars Tunisien)

		Solde arrêté au	
Actifs	**Notes**	**31 Déc. 2019Ap**	**31 Déc. 2018**
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	**3.1**	1 857 366	1 857 366
Moins : amortissements des immobilisations incorporelles		-1 855 418	-1 853 120
Immobilisations Incorporelles Nettes		**1 948**	**4 246**
Immobilisations corporelles	**3.1**	31 247 039	31 633 802
Moins : amortissements des immobilisations corporelles		-11 389 835	-10 437 543
Immobilisations Corporelles Nettes		**19 857 204**	**21 196 258**
Immobilisations financières	**3.2**	36 919 765	15 999 630
Moins : Provisions sur des titres de participation		-113 405	-59 900
Immobilisations financières Nettes		**36 806 361**	**15 939 730**
Total Actifs Immobilisés		**56 665 512**	**37 140 234**
Autres actifs non courants	**3.3**	0	452 874
Total des actifs non courants		**56 665 512**	**37 593 108**
Actifs courants			
Stocks	**3.4**	7 302 711	8 672 711
Moins : provisions sur stocks		-1 710 556	-789 487
		5 592 155	**7 883 224**
Clients et comptes rattachés	**3.5**	29 712 915	48 029 855
Moins : provisions sur créances		-4 069 726	-3 580 837
		25 643 189	**44 449 018**
Autres actifs courants	**3.6**	24 379 935	28 288 537
Moins : provisions autres actifs courants		0	0
		24 379 935	**28 288 537**
Liquidités et équivalents de liquidités	**3.7**	1 122 728	1 048 638
Total des actifs courants		**56 738 008**	**81 669 417**
Total des actifs		**113 403 520**	**119 262 525**

الكتروستار
ELECTROSTAR

Société Electrostar SA

Bilan

(Exprimé en Dinars Tunisien)

		Solde arrêté au	
Capitaux propres et passifs	**Notes**	**31 Déc. 2019**	**31 Déc. 2018**
Capitaux propres			
Capital social		20 575 112	20 575 112
Réserves légales		890 190	890 190
Prime d'émission		8 720 224	8 720 224
Résultats reportés		-19 828 538	-982 668
Réserve spéciale de réévaluation		0	0
Total des capitaux propres avant résultat		**10 356 988**	**29 202 857**
Résultat de l'exercice		-17 812 055	-18 845 870
Total des capitaux propres avant affectation	**3.8**	**-7 455 068**	**10 356 988**
Passifs			
Passifs non courants			
Autres passifs non courants		10 995 698	14 660 930
Emprunts et dettes assimilées	**3.9**	61 455 735	51 849 484
Total des passifs non courants		**72 451 433**	**66 510 414**
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	**3.10**	8 390 225	6 645 300
Autres passifs courants	**3.11**	14 612 064	12 143 073
Concours bancaires et autres passifs financiers	**3.12**	25 404 866	23 606 751
Total des passifs courants		**48 407 155**	**42 395 123**
Total des passifs		**120 858 588**	**108 905 538**
Total des capitaux propres et passifs		**113 403 520**	**119 262 525**

الكترو ستار
ELECTROSTAR

Société Electrostar SA

ETAT DE RESULTAT

Modèle autorisé

(Exprimé en Dinars Tunisien)

		Exercice clôturé le	
État de résultat	**Notes**	**2019**	**2018**
Produits d'exploitation			
Revenus	**4.1**	9 444 246	37 585 378
Total des produits d'exploitation		**9 444 246**	**37 585 378**
Charges d'exploitation			
Variations des stocks produits finis & en-cours	**4.2**	-422 123	10 320 516
Achats de marchandises consommées	**4.3**	907 137	5 027 377
Autres approvisionnements consommés	**4.4**	7 059 404	15 537 422
Charges de personnel	**4.5**	2 275 380	2 883 410
Dotations aux amortissements et aux provisions	**4.6**	5 099 732	4 722 880
Autres charges d'exploitation	**4.7**	3 561 886	5 423 278
Total des charges d'exploitation		**18 481 417**	**43 914 883**
Résultat d'exploitation		**-9 037 171**	**-6 329 504**
Charges financières nettes	**4.8**	-9 551 086	-13 407 892
Autres gains ordinaires	**4.9**	807 106	994 127
Autres pertes ordinaires	**4.10**	-7 250	-7 283
Résultat des activités ordinaires avant impôt		**-17 788 401**	**-18 750 552**
Impôt sur les bénéfices		-23 654	-95 318
Résultat des activités ordinaires après impôt		**-17 812 055**	**-18 845 870**
Effets des modifications comptables		0	0
Résultat net de l'exercice après modification comptable		**-17 812 055**	**-18 845 870**

الكتروستار
ELECTROSTAR

Société Electrostar SA

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Modèle autorisé

(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Notes	Exercice clôturé le 31 Décembre. 2019	31 Décembre. 2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat de l'exercice		-17 812 055	-18 845 870
Ajustement pour:			
Amortissements	**5.1**	1 816 678	2 179 484
Provisions	**5.1**	3 370 044	2 553 396
Reprises sur amort et provisions	**5.2**	-86 989	-10 000
Variation des:			
Stocks	**5.3**	1 370 000	14 809 073
Créances	**5.4**	18 316 939	-751 079
Autres actifs	**5.5**	3 028 362	-6 337 815
Fournisseurs et autres dettes assimilés	**5.6**	-390 669	-22 573 106
Autres Produits non encaissables	**5.7**	-740 514	-406 715
Intérêts sur emprunts	**5.8**	5 450 839	2 159 542
Total Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		**14 322 634**	**-27 223 090**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquis. d'immob. corporelle et incorporelle	**5.9**	-129 522	-122 941
Encaissements provenant de La cession d'immob. corporelle et incorporelle	**5.10**	516 285	138 501
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation financière	**5.11**	-21 519 226	-86 938
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation financière	**5.12**	930 391	115 878
Total Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		**-20 202 072**	**44 500**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant des emprunts	**5.13**	32 918 500	56 089 930
Remboursement d'emprunts	**5.14**	-22 593 889	-3 547 158
Paiement d'intérêts sur emprunts	**5.15**	-5 450 839	-2 159 542
Encaissement suite à l'émission d'actions		0	0
Total Flux de trésorerie provenant des activités de financement		**4 873 772**	**50 383 230**
Variation de Trésorerie		**-1 005 666**	**23 204 641**
Trésorerie au début de l'exercice	**5.16**	-17 785 327	-40 989 967
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**5.17**	-18 790 993	-17 785 327

Notes aux états financiers

1. Présentation de la société

Les comptes annuels de la société « ELECTROSTAR » », pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, sont établis et présentés en accord avec les conventions comptables de base et les normes comptables prévues par le nouveau système comptable des entreprises.

Les états financiers de la société « ELECTROSTAR » sont libellés en Dinars tunisiens.

2. Principes et méthodes comptables :

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Il est à noter que :

- La société Electrostar a réalisé une perte de <18 845 870> DT durant l'exercice 2018, suivie d'une perte de <17 812 055> DT durant l'exercice 2019, soit une perte cumulée sur les deux exercices de <36 657 925> DT, ramenant, ainsi, les capitaux propres à un montant négatif de <7 455 086>DT.
- Le chiffre d'affaire continue sa baisse en passant de 37 585 378 DT en 2018 à 9 444 246 DT en 2019, soit une baisse de 75%. Cette baisse est expliquée principalement par un accès limité aux financements du cycle d'exploitation.
- Les engagements bancaires de la société Electrostar s'élèvent à 95 730 130 DT (compte tenu des engagements hors bilan).

Toutefois, la société a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration de ses dettes bancaires et la consolidation de sa situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT et STB. Le plan de redressement convenu prévoit un déploiement en trois phases :

- Phase 1 : Effort groupe Hachicha
  - Augmentation du capital de la société Electrostar ;
  - Cession d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation ;
- Phase 2 : Redimensionnement de la dette
  - Conversion d'une partie de la dette bancaire en capital et compte courant actionnaires ;
  - Consolidation des dettes moyennant la mise en place de crédit à moyen et long terme sur une période de 15 ans dont deux années de grâce en principal et une année en intérêt ;
- Phase 3 : Nouvelles lignes de gestion
  - Mise en place de nouvelles lignes de gestion à obtenir auprès du pool bancaire.

Un nouveau mode de gouvernance sera mis en place d'un commun accord avec les banques composantes le pool bancaire.

Nonobstant les incertitudes précitées, les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique, à l'exception des Immobilisations (terrains et constructions ayant fait l'objet d'une réévaluation libre et qui sont présentées à leur juste valeur) ;
- Convention de la périodicité;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence;
- Convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables adoptées par la société pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

2.1. Comptabilisation des immobilisations et des amortissements

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

- Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de trois ans, les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.

- Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire suivant leur durée probable d'utilisation à partir de la date de leur mise en service aux taux suivants :

Nature des immobilisations	Taux d'amortissement
Construction	5%
Agencements Aménagements Installations	10%
Matériel de transport	20%
Equipement de bureau	10%
Matériel Informatique	33%

- Les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les Immobilisations acquises en leasing avant le premier janvier 2008, sont comptabilisées conformément aux normes comptables en vigueur ; les redevances y afférentes sont rattachées au résultat de l'exercice auxquelles elles se rapportent à l'exception des terrains et constructions qui sont comptabilisés conformément à la norme IAS 17.
- Les Immobilisations acquises à partir du premier janvier 2008, sont comptabilisées en immobilisations en contrepartie d'une dette financière « Leasing ». La valeur de comptabilisation initiale correspond à la valeur inférieure entre la juste valeur du bien acquis et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée. Les amortissements y afférents sont portés au résultat de l'exercice conformément aux dispositions du décret n°2008-492 du 25 février 2008.
- Les immobilisations acquises en leasing correspondent en totalité au matériel de transport. Ces immobilisations sont constatées à la valeur actualisée des loyers. Les contrats de location- financement s'écoulent sur une période de trois ans. Ces biens sont amortis selon leur durée d'utilisation.

2.2. Les stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués à la date de leur entrée dans le patrimoine de la société à leur coût moyen pondéré. Ce coût est obtenu par l'addition du prix d'achat et des frais accessoires engagés pour l'entrée de ces stocks en magasin.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production ; ce coût comprend le prix d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres coûts directs et indirects de production, y compris les frais financiers.

2.3. Les revenus

Les revenus liés à la vente de produits finis et de marchandises par la société Electrostar sont constatés à la date du transfert, à l'acheteur, des risques et avantages inhérents à la propriété. Cette date correspond à la date de livraison aux clients.

Les revenus sont enregistrés à la juste valeur de la transaction en hors taxe, compte non tenu des taxes collectées par la société et à reverser à l'Etat.

Les créances en découlant sont évaluées à leur valeur historique incluant les taxes collectées sur le chiffre d'affaires (TVA, droit de consommation, taxe énergétique, fodec...)

2.4. Opérations libellées en monnaie étrangères

Les achats d'exploitation et d'investissement libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours du jour de l'opération (soit le cours de dédouanement). Pour l'arrêté des états financiers, les dettes et les créances qui en résultent sont converties au cours de clôture : Les plus ou moins-values sont rapportées au résultat de l'exercice (pertes ou gains de change).

3. Notes détaillées du Bilan

3.1. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés présentent une valeur nette de 19 859 150 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit

(En TND)	VB au 31/12/18	Acquisitions 2019	Cessions 2019	VB au 31/12/19	Amort. 31/12/18	Dotations 2019	Amort. Immob. Cédées	Amort. 31/12/19	VCN 31/12/19
Immobilisations incorporelles									
Logiciel	1 857 366	0	0	1 857 366	1 853 120	2 298	0	1 855 418	1 948
Total des immobilisations Incorporelles	**1 857 366**	**0**	**0**	**1 857 366**	**1 853 120**	**2 298**	**0**	**1 855 418**	**1 948**
Immobilisations corporelles									
Terrains nus	7 200 000	0	0	7 200 000	0	0	0	0	7 200 000
Terrains Bâtis	6 448 679	0	0	6 448 679	0	0	0	0	6 448 679
Agen Et Aménage des Terrains	36 293	0	0	36 293	33 448	933	0	34 381	1 912
Bâtiments Industriels	2 426 948	0	0	2 426 948	804 825	121 974	0	926 799	1 500 148
Bâtiments Administratifs	7 478 405	0	0	7 478 405	2 761 591	854 115	0	3 615 707	3 862 698
Installations Techniques	564 327	0	0	564 327	564 327	0	0	564 327	0
Matériel Industriel	1 448 803	14 125	0	1 462 928	1 281 156	46 149	0	1 327 305	135 623
Outillage Industriel	727 379	0	0	727 379	479 264	58 506	0	537 770	189 609
Agencement Du Matériel Industriel	31 638	0	0	31 638	29 285	1 002	0	30 287	1 351
Matériel Transport Biens	485 937	53 530	223 859	315 607	429 687	35 930	163 035	302 582	13 025
Matériel Transport Personnes	1 513 329	35 000	268 895	1 279 433	1 292 928	110 649	246 179	1 157 398	122 035
A.A.I Divers	1 802 286	396	0	1 802 682	1 498 567	68 438	0	1 567 005	235 677
Équipement De Bureau	236 332	0	0	236 332	157 855	17 754	0	175 608	60 723
Matériel Informatique	1 233 445	2 941	0	1 236 386	1 104 610	46 054	0	1 150 664	85 722
Total des immobilisations Corporelles	**31 633 800**	**105 992**	**492 755**	**31 247 037**	**10 437 544**	**1 361 506**	**409 214**	**11 389 835**	**19 857 202**
Total des actifs immobilisés	**33 491 166**	**105 992**	**492 755**	**33 104 403**	**12 290 664**	**1 363 803**	**409 214**	**13 245 253**	**19 859 150**

- Le solde du compte immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2019 à 1 857 366 DT contre 1 857 366 DT au 31 décembre 2018.
- Le solde du compte immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2019 à 31 247 037 DT contre 31 633 800 DT au 31 décembre 2018 soit une variation de -386 763 détaillée comme suit :

  - Acquisitions de l'exercice : 105 992 DT
  - Cessions de l'exercice : 492 755 DT

- Le solde du compte terrain nu correspond à la valeur d'un terrain situé à BIR MCHERGUA dont la société dispose d'un certificat de propriété collectif. La société doit procéder à la régularisation de la situation juridique du terrain par l'obtention d'un titre de propriété individuel.

3.2. Immobilisations Financières

Les immobilisations financières enregistrent un solde net de 36 806 361 DT au 31 décembre 2019 contre un solde net de 15 939 730 DT au 31 décembre 2018, et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018
Titres de Participations	36 639 113	15 594 833
Prêts personnel	216 189	340 334
Cautionnement	59 338	59 338
Dépôts	5 125	5 125
S-Total	**36 919 765**	**15 999 630**
Provision pour dépréciation titres	-113 405	-59 900
Total	**36 806 361**	**15 939 730**

Les titres de participations sont détaillés comme suit au 31 décembre 2019 :

Titres de participation	% de détention	Montant
AGRINDUS	99.99%	21 375 480
SOGES	99.44%	8 800 000
HHW	64.9%	4 802 415
3STAR	99.87%	1 000 000
ISA	19.00%	331 300
BIR MCHERGUA	62.5%	125 000
MIXAL	2.83%	112 500
WEBCOM	19.97%	59 900
BTS	-	20 000
WIDED SERVICES	2.55%	12 500
SODINCO		18
Total		**36 639 113**

- Lors de leur acquisition, les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition conformément à la norme NC 7 relative aux placements. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais sont exclus.

- Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût historique. A la date de clôture, la société retient la valeur d'usage de ses participations.

- La société du groupe « SOGES » dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 8 800 000 DT présente une situation nette négative, telle que figure au niveau des états financiers avant audit de ladite société. La société « Electrostar SA » retient la valeur d'usage pour l'évaluation de ses participations.
- La société « Electrostar SA » a acquis une participation dans les sociétés HHW SA, détentrice de la marque HAIER, et 3Stars, qui détenait la marque SAMSUNG, pour une valeur respective de 4 802 415 DT et 1 000 000 DT.

- La société « MEGA COM » dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 105 000 DT a été dissoute. De ce fait, la société « Electrostar SA » a constaté ces titres de participation en perte exceptionnelle depuis 2017.

- La société « Mixal SA » dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 450 000DT a procédé à la réduction du son capital social. De ce fait, la société a constaté cette réduction en pertes exceptionnelles depuis 2017 et ce pour un montant de 337 500 DT.

- La société « Electrostar SA » a cédé, courant l'exercice 2018, ses participations dans les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » au profit de la société SOGES et ses participations dans la société « HMT » au profit de la société HHW Trading, et ce pour leurs valeurs comptables nettes, soit pour les montants de 600 000 DT et 2 529 000 DT, respectivement.
- La société « Electrostar SA » a acquis une participation dans la société AGRINDUS, détenant un terrain d'une valeur de 21 375 480 DT, auprès de la société SOGES pour la valeur du terrain.
- La société « Electrostar SA » a procédé à la cession 49.99% de sa participation, soit 331 200 DT, dans « la société civile Immobilière Sidi Abdelhamid » à la société Randa pour une valeur de 900 000 DT dégageant ainsi une plus-value de 568 800 DT.

3.3. Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants, comportant des charges à répartir, enregistrent un solde nul au 31 décembre 2019 contre un solde net de 452 874 DT au 31 décembre 2018.

(En TND)	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018
Charges à répartir / Valeur Brute	0	1 577 200
Charges à répartir / Résorption	0	1 124 326
Total	**0**	**452 874**

Les charges à répartir sont résorbées sur une durée de 3 ans.

3.4. Stocks

Les stocks enregistrent un solde brut au 31 décembre 2019 de 7 302 711 DT contre un solde de 8 672 711 DT au 31 décembre 2018. Le détail se présente comme suit :

(En TND)	**31 Déc. 2019**	**31 Déc. 2018**
Stocks PDR	3 857 467	3 878 775
Stocks produits finis	2 824 516	2 402 393
Stocks marchandises	471 791	826 707
Stocks Kit	148 937	1 564 836
S-Total	***7 302 711***	***8 672 711***
Provision sur stocks	-1 710 556	-789 487
Total	**5 592 155**	**7 883 224**

- Les stocks matières premières et marchandises sont valorisés à leur coût d'achat.
- Les stocks des produits finis sont valorisés au 31 Décembre 2019 au coût de production. Ce coût comporte les couts d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres couts directs et indirectes de production, y compris les frais financiers.
- La provision sur stocks porte sur le stock de PDR qui contient un stock à faible rotation et se rattachant à des produits non commercialisés par la société.

3.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 25 643 189 DT au 31 décembre 2019 contre un solde net de 44 449 018 DT au 31 décembre 2018. Cette rubrique est détaillée comme suit:

(En TND)	**31 Déc. 2019**	**31 Déc. 2018**
Clients	18 374 671	38 299 744
Clients, impayés et douteux	11 012 236	8 890 510
Clients, effets à recevoir	326 009	839 601
S-Total	**29 712 915**	**48 029 855**
Provision pour dépréciation clients	-4 069 726	-3 580 837
Total	**25 643 189**	**44 449 018**

- Les comptes « Clients douteux et impayés » totalisent au 31 Décembre 2019 un montant de 11 012 236 DT provisionné à concurrence de 4 069 726 DT. Ces créances proviennent essentiellement des effets et chèques impayés, des clients douteux et des clients contentieux.
    - Les effets et chèques impayés à la clôture de l'exercice ne font pas l'objet des provisions. Ces créances sont, généralement, réglées au cours de l'exercice suivant.
    - La provision couvre les clients douteux et les clients contentieux déduction faite des créances couvertes par des hypothèques et garanties réelles reçues par la société, sont provisionnés en respect d'une politique de provision et de reclassement des clients fixée par la société.

- Le poste « Clients et comptes rattachés » totalise un solde brut de 29 712 915 DT au 31 décembre 2019 Ces créances proviennent, pour environ de 8 018 187 DT soit 27% de la société « HMT », et environ de 7 510 251 DT soit 25% de la société « SOGES »,

- Nous n'avons pas reçu de confirmation de solde de la part des clients de la société. De ce fait, nous n'avons pas été en mesure de confirmer les soldes s'y rattachant. Nos travaux d'audit se sont limités aux documents mis à notre disposition par la société.

3.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants enregistrent un solde de 24 379 935 DT au 31 Décembre 2019 contre un solde de 28 288 537 DT au 31 Décembre 2018, et sont détaillés comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018
Débiteurs Divers	16 068 471	6 860 520
État, impôts sur les bénéfices à reporter	5 069 074	4 848 045
Créances sur cessions d'immobilisation	2 809 000	3 018 698
Charges constatées d'avance	337 042	505 062
Compte d'attente à Régulariser Actif	63 370	128 874
Avance personnel	20 468	48 096
Produits à recevoir	11 189	879 241
TVA à régulariser	1 321	0
Compte courant	0	12 000 000
S-Total	**24 379 935**	**28 288 537**

- Le solde du compte « compte courant » correspond à l'opération de capital appelé et non versé.
- Le solde du compte « Débiteurs divers » correspond au compte courant débiteur avec la société HMT.
- Le solde du compte « Créances sur cession d'immobilisations » correspond essentiellement à la valeur de cessions des titres de la société « HMT ».

3.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde de 1 122 728 DT au 31 décembre 2019 contre un solde de 1 048 638 DT au 31 décembre 2018, et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018
Banques	1 117 372*	696 244
Chèques et effets à l'encaissement	3 233	349 932
Caisse	2 124	2 463
Total	**1 122 728**	**1 048 638**

** Ce solde inclut un montant de 649 000 DT bloqué pour remboursement de CMT effectué en 2020*

3.8. Capitaux propres

Les capitaux propres présentent un solde de <7 455 068 DT> au 31 décembre 2019. Le tableau de variation des capitaux propres se détaille comme suit :

(En TND)	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Résultat reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2018	**20 575 112**	**890 190**	**8 720 224**	**-982 668**	**-18 845 870**	**10 356 988**
Résultat reportés				-18 845 870	18 845 870	0
Résultat de l'exercice 2019[2]					-17 812 055	-17 812 055
Capitaux propres au 31 décembre 2019	**20 575 112**	**890 190**	**8 720 224**	**-19 828 538**	**-17 812 055**	**-7 455 068**

Il est à noter que :

- La variation du compte « Résultats Reportés » correspond à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément à la décision de l'AGO du 09 Août 2019.
- En raison des pertes enregistrées, les fonds propres de la société sont devenus au 31 décembre 2019 en deçà de la moitié de son capital et qu'en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, le conseil d'administration de la société devrait provoquer dans un délai de quatre mois de l'approbation des comptes, une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de se prononcer, s'il y a lieu, sur la dissolution de la société. Si la dissolution n'est pas décidée, la société est tenue, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant, de réduire ou d'augmenter son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes.

3.9. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilés accusent un solde de 61 455 734 DT au 31 décembre 2019 contre un solde de 51 828 941 DT au 31 décembre 2018, soit une hausse de 9 606 252 DT

Les emprunts à long terme se détaillent comme suit :

Les emprunts à long terme se détaillent comme suit :

(En TND)	*Montant du Crédit*	*Encours au 31 décembre 2018*	*Encaissements 2019*	*Reclassements à court terme 2019 en fournisseurs*	*Reclassements principale impayé*	*Reclassements à court terme 2019*	*Encours au 31 décembre 2019*
BIAT			20 670 000			0	20 670 000
BNA		13 504 000				0	13 504 000
STB		8 025 000				0	8 025 000
BTE			6 500 000			329 981	6 170 019
BTL		4 400 000				0	4 400 000
BTK			2 800 000			0	2 800 000
ATTIJARI	1 813 000		1 813 000			369 436	1 443 564
TSB	2 400 000	1 800 000				600 000	1 200 000
BNA	3 500 000	1 400 000				350 000	1 050 000
AMEN	5 000 000	1 375 000				500 000	875 000
ATB	1 135 500		1 135 500			520 438	615 063
BTE	8 350 000	707 507				295 582	411 925
ATTIJARI	2 655 000	662 040				370 876	291 164
BIAT		14 500 000			14 500 000	0	0
BTK		761 710			761 710	0	0
BIAT		2 120 000			2 120 000	0	0
BTK		982 500			982 500	0	0
BTL		240 000				240 000	0
BIAT		1 142 857			1 142 857	0	0
UBCI		125 000				125 000	0
BNA		83 327				83 326	1
Crédits leasing		20 543		20 543		0	0
Total		**51 849 484**	**32 918 500**	**20 543**	**19 507 067**	**3 784 639**	**61 455 735**

3.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés accusent un solde de 8 390 225 DT au 31 décembre 2019 contre 6 645 300 DT au 31 décembre 2018, et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018*
Fournisseurs d'exploitation	6 344 719	3 679 741
Fournisseurs étrangers	3 959 932	2 513 198
Fournisseurs, effets à payer	1 132 496	1 405 756
Fournisseurs, factures non parvenues	564 052	400 222
Fournisseurs débiteurs	-3 610 973	-1 353 617
Total	**8 390 225**	**6 645 300**

**Modifié pour des raisons de comparabilité.*

Il est à noter que :

- Les fournisseurs ordinaires présentent un solde de 6 344 719 DT au 31 décembre 2019. Ces dettes proviennent essentiellement des soldes avec les sociétés de groupe de 2 674 783 DT soit (42%) et avec société hors groupe de 3 669 933 DT soit (58%).
- Les fournisseurs étrangers ont fait l'objet d'une actualisation au cours de change du 31 décembre 2019 et les différences de change dégagées sont rapportées au résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes. Le solde actualisé des fournisseurs étrangers totalise au 31 décembre 2019 un montant de 3 959 932DT.
- Nous n'avons pas reçu de confirmation de solde de la part des fournisseurs de la société. De ce fait, nous n'étions pas en mesure de confirmer les soldes s'y rattachant. Nos travaux d'audit se sont limités aux documents mis à notre disposition par la société.

3.11. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent un solde de 14 612 064 DT au 31 décembre 2019 contre un solde de 12 143 073 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018
Créditeurs divers	11 552 216	7 627 675
Obligations cautionnées	1 587 844	624 670
Autres charges à payer	717 161	746 759
Personnel rémunérations dues	200 762	168 734
Etat, Retenue à la source	181 266	81 155
Autres droits et taxes à payer	171 625	535 201
CNSS, cotisations à payer	115 407	118 475
Compte d'attente à Régulariser passif	49 071	0
TVA à payer	36 712	2 240 406
Total	**14 612 064**	**12 143 073**

Il est à noter que :

- Le solde du compte « Créditeurs Divers » totalisant un solde de 11 552 216 DT correspond à :
  - Un impôt dû payable à court terme suite à l'accord de rééchelonnement avec l'administration fiscale pour un montant de 9 448 479 DT.
  - Des billets de trésorerie reçus auprès BTE & STUSID pour un montant de 1 500 000 DT à échéance 2020,
  - Une provision pour risque fiscal de 591 295 DT correspond des pénalités sur redressement fiscale et taxe énergétique.
- Le solde du compte « Obligations cautionnées » totalisant 1 587 844 DT correspond à des obligations de 1 112 511 DT échues en 2020 et des chèques certifiés pour un montant égal à 475 333 DT.

3.12. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers accusent un solde de 25 404 865 DT au 31 décembre 2019 contre un solde de 23 606 751 DT au 31 décembre 2018, et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018
Banque	8 600 683	3 733 442
Échéance à moins d'un an sur emprunts	5 491 144	4 772 785
Financement de stock	4 310 000	3 030 000
Intérêts courus	3 320 848	1 028 366
Financement en devises	2 716 462	9 066 413
Découvert mobilisé	750 000	951 500
Avances sur factures*	315 728	1 024 244
Total	**25 404 865**	**23 606 751**

**Les avances sur factures correspondent à des avances accordées par certaines banques sur les factures de vente au nom des grandes surfaces.*

4. Notes détaillées de l'état de résultat

4.1. Revenus

Les revenus de l'exercice 2019 s'élèvent à 9 444 246 DT contre 37 585 378 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018
Revenus	9 154 005	37 018 612
Produits des activités annexes	240 241	383 755
Travaux SAV	50 000	183 012
Total	**9 444 246**	**37 585 378**

4.2. Variation des stocks produits finis

La variation des stocks produits finis de l'exercice 2019 s'élèvent à <422 123> DT contre 10 320 516 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018
Variations des stocks produits finis	-422 123	10 320 516
Total	**-422 123**	**10 320 516**

4.3. Achats de marchandises consommés

Les achats de marchandises consommés de l'exercice 2019 s'élèvent à 907 137 DT contre 5 027 377 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018
Achats de marchandises	552 222	285 474
Variation des stocks de Marchandises	354 916	4 741 903
Total	**907 137**	**5 027 377**

4.4. Autres approvisionnements consommés

Les autres approvisionnements consommés de l'exercice 2019 s'élèvent à 7 059 404 DT contre 15 537 422 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018
Achat matières premières étrangères	3 782 727	12 462 968
Variation stock Matière premières	1 415 899	-357 379
Frais sur achat	1 378 595	2 367 074
Autres achats non stockés de matière et fourniture	288 089	413 276
Achat matières premières locales	136 349	372 777
Achat matières et fournitures consommables	36 437	174 673
Variation stock pièces de rechange	21 308	104 033
Total	**7 059 404**	**15 537 422**

4.5. Charges du personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2019 s'élèvent à 2 275 380 DT contre 2 883 410 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018
Salaires	1 978 345	2 412 319
Charges sociales légales	292 292	457 527
Autres charges de personnel et autres charges sociales	4 744	13 564
Total	**2 275 380**	**2 883 410**

4.6. Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2019 s'élèvent à 5 099 732 DT contre 4 722 880 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018
Dotations pour prov pour comptes débiteurs	2 213 836	1 794 703
Dotations aux amort des immob Corporelles	1 361 506	1 050 247
Dotations pour prov pour risques et charges	591 295	0
Dotations pour prov pour dépré créances douteuses	564 912	758 693
Dotations aux amort des immob Incorporelles	455 172	4 911
Dotations aux résorptions des charges à répartir	0	1 124 326
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	-10 966	-10 000
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	-76 023	0
Total	**5 099 732**	**4 722 880**

4.7. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2019 s'élèvent à 3 561 886 DT contre 5 423 278 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018
Personnel extérieur à l'entreprise	992 924	1 356 198
Services bancaires assimilés	887 600	600 215
Charges locatives	441 438	623 880
Honoraires	400 423	539 890
Prime d'assurance	247 382	319 237
Impôts et taxes et versements assimilés	227 835	244 154
Publicité et publications	256 848	1 166 334
Entretien et réparation	152 233	258 948
Études et recherche	229 826	192 940
Frais postaux et frais de télécommunications	101 445	143 356
Voyage et déplacement	65 081	176 440
Frais de transport	25 794	240 010
Transferts de charges	-466 943	-438 324
Total	**3 561 886**	**5 423 278**

4.8. Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2019 s'élèvent à 9 551 086 DT contre 13 407 892 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018
Charges financières	10 001 999	13 551 115
Produits financiers	-450 913	-143 223
Total	**9 551 086**	**13 407 892**

4.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2019 s'élèvent à 807 106 DT contre 994 127 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018
Produit sur cession d'immobilisation	768 589	406 715
Gains exceptionnels	38 517	587 412
Total	**807 106**	**994 127**

4.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2019 s'élèvent à 7 250 DT contre 7 283 DT durant l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018
Pertes exceptionnelles	7 250	7 283
Total	**7 250**	**7 283**

5. Notes détaillées de l'état des flux de trésorerie

5.1. Dotations aux amortissements et aux provisions

(En TND)	31-déc-19	31-déc-18
Dotations pour prov pour comptes débiteurs	2 213 836	1 794 703
Dotations aux amort des immob Corporelles	1 361 506	1 050 247
Dotations pour prov pour risques et charges	591 295	0
Dotations pour prov pour dépré créances douteuses	564 912	758 693
Dotations aux amort des immob Incorporelles	455 172	4 911
Dotations aux résorptions des charges à répartir	0	1 124 326
Total	**5 186 721**	**4 732 880**

5.2. Reprises sur amortissements et aux provisions

(En TND)	31-déc-19	31-déc-18
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	-10 966	-10 000
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	-76 023	0
Total	**-86 989**	**-10 000**

5.3. Variation de stocks

(En TND)	31-déc-19	31-déc-18
Variation stock Matière premières	1 415 899	-357 379
Variation des stocks de Marchandises	354 916	4 741 903
Variation stock pièces de rechange	21 308	104 033
Variations des stocks produits finis & en-cours	-422 123	10 320 516
Total	**1 370 000**	**14 809 073**

5.4. Variation des créances

(En TND)	31-déc-19	31-déc-18
Variation clients	19 925 073	-614 701
Variation clients-effets à recevoir	513 592	41 853
Variation clients-Effets impayés	-2 121 726	-178 231
Total	**18 316 939**	**-751 079**

5.5. Variations des autres actifs courants

(En TND)	31-déc-19	31-déc-18
Variation Associés Opérations sur le Capital	12 000 000	0
Variation Produits à Recevoir	266 032	363 254,78
Variation Charges Constatées d'Avance	168 020	87 779,00
Variation Compte d'Attente à Régulariser Actif	16 264	-128 873,85
Variation Avances & Acomptes au Personnel	6 345	261 775,41
Variation créances sur cession d'immobilisations	2 000	0
Variation T.V.A à Régulariser	-1 321	128 014,42
Variation TVA à Reporter	0	385 955,70
Variation État, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	-221 029	-576 315,26
Variation Débiteurs Divers	-9 207 950	-6 859 405,13
Total	**3 028 362**	**-6 337 815**

5.6. Variation des fournisseurs et dettes assimilés

(En TND)	31-déc-19	31-déc-18
Variation Fournisseurs Locaux	2 664 977	-641 131
Variation Fournisseurs Étrangers	1 446 734	-3 950 632
Variation Obligations Cautionnées	963 174	-877 291
Variation Fournisseurs d'exploitation Factures Non Parvenues	163 830	315 841
Variation État, Retenue à la Source	77 716	-141 026
Compte d'attente à Régulariser passif	49 071	0
Variation Rémunérations Dues Au Personnel	32 029	-173 540
Variation C.N.S.S et cotisations à payer	-3 068	-174 551
Variation Charges à Payer	-203 973	533 240
Variation Effets à Payer	-273 260	444 508
Créditeurs Divers	-331 987	-14 196 760
Variation État, Autres Taxes à Payer	-341 181	391 882
Variation, TVA à Payer	-2 203 693	2 240 406
Variation Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	-2 431 038	-613 666
Reclas. Frs d'Immobilisations à Court terme en Fournisseurs d 'Exploitation	0	72 031
Variation immobilisation	0	-5 802 415
Total	**-390 669**	**-22 573 106**

5.7. Autres produits non encaissables

(En TND)	31-déc-19	31-déc-18
Produit sur cession d'immobilisation	-740 514	-406 715
Total	**-740 514**	**-406 715**

5.8. Intérêts sur emprunts

(En TND)	31-déc-19	31-déc-18
Intérêt sur emprunts	5 450 839	2 159 542
Total	**5 450 839**	**2 159 542**

5.9. Décaissement provenant des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

(En TND)	31-déc-19	31-déc-18
Variation Immobilisations Corporelles & Incorporelles	-129 522	598 497
Variation des Charges à Répartir	0	-35 000
Cession Matériel de Transport (Valeur brute)	0	-686 438
Total	**-129 522**	**-122 941**

5.10. Encaissement provenant des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

(En TND)	31-déc-19	31-déc-18
Cession Matériel de Transport (Valeur Cession)	516 285	420 500
Créances sur cession d'immobilisations	0	-282 000
Total	**516 285**	**138 500**

5.11. Décaissement provenant des acquisitions d'immobilisations financières

(En TND)	31-déc-19	31-déc-18
Décaissements provenant des Prêts au Personnel	-143 746	-86 938
Variation titres de participations	-21 375 480	0
Total	**-21 519 226**	**-86 938**

5.12. Encaissement provenant des cessions d'immobilisations financières

(En TND)	31-déc-19	31-déc-18
Variation titres de participations	662 500	0
Encaissements provenant des Prêts au Personnel	267 891	115 878
Total	**930 391**	**115 878**

5.13. Encaissement provenant des emprunts

(En TND)	31-déc-19	31-déc-18
Encaissements provenant des emprunts	32 918 500	56 089 930
Total	**32 918 500**	**56 089 930**

5.14. Remboursement d'emprunts

(En TND)	31-déc-19	31-déc-18
Remboursement Principal Emprunt	-22 593 889	-3 427 775
Remboursement Fournisseurs d'Immobilisations	0	-119 384
Total	**-22 593 889**	**-3 547 159**

5.15. Paiement d'intérêts sur emprunts

(En TND)	31-déc-19	31-déc-18
Intérêts sur Emprunts	-5 450 839	-2 159 542
Total	**-5 450 839**	**-2 159 542**

5.16. Trésorerie au début de l'exercice

(En TND)	31-déc-19	31-déc-18
Liquidités & Équivalents en Liquidités	1 048 638	1 423 061
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-18 833 965	-42 413 028
Total	**-17 785 327**	**-40 989 967**

5.17. Trésorerie à la clôture de l'exercice

(En TND)	31-déc-19	31-déc-18
Liquidités & Équivalents en Liquidités	1 122 728	1 048 638
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-19 913 722	-18 833 965
Total	**-18 790 993**	**-17 785 327**

6. Soldes intermédiaires de gestion

PRODUITS	2019	CHARGES	2019	SOLDES	2019
Ventes de marchandises & autres produits d'exploitation	1 312 546	Coût d'achat des marchandises vendues	907 137	**Marge Commerciale**	**405 409**
Revenus	8 131 700	Déstockage de production	422 123	**Production**	**8 553 823**
Production	8 553 823	**Achats consommés**	7 059 404	**Marge sur coût matières**	**1 494 419**
Marge Commerciale	405 409				
Marge sur coût matières	1 494 419	Autres charges externes	3 800 994		
TOTAL	**1 899 828**	**TOTAL**	**3 800 994**	**Valeur Ajoutée Brute**	**-1 901 166**
		Impôts & Taxes	227 835		
		Charges de personnel	2 275 380		
Valeur Ajoutée Brute	**-1 901 166**	**TOTAL**	**2 503 215**	**Excédent brut d'exploitation**	**-4 404 381**
Excédent brut d'exploitation	-4 404 381	Autres charges ordinaires	7 250		
Transfert de charges	466 943	Charges financières	10 001 999		
Autres produits ordinaires	807 106	Dotations aux amortissements & aux provisions	5 099 732		
Produits financiers	450 913	Impôt sur le résultat	23 654		
TOTAL	**-2 679 419**	**TOTAL**	**15 132 636**	**Résultat Net**	**-17 812 055**

7. Tableau de passage

Le tableau de Passage des charges par nature aux charges par destination conformément à l'annexe 7 du NC01 norme générale se présente comme suit :

Désignation	Total	Coûts des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Autres approvisionnements consommés	7 059 404	6 978 330	32 778	25 503	22 793
Dotations aux amortissements et aux provisions	5 099 732	1 554 295	651 024	680 577	2 213 836
Autres charges d'exploitation	3 561 886	1 170 842	402 563	850 089	1 138 393
Charges de personnel	2 275 380	983 261	652 464	490 444	149 211
Achats de marchandises consommées	907 137	907 137	0	0	0
Variations des stocks produits finis & en-cours	-422 123	-422 123	0	0	0
Total	**18 481 417**	**11 171 742**	**1 738 828**	**2 046 614**	**3 524 233**

8. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

(En TND)	31-déc-19
Escompte commercial	1 311 879
Obligations cautionnées	1 112 511
Caution sur marché	86 863
Total	**2 511 252**

Les garanties bancaires accordées sont :

- Hypothèque sur les terrains et les constructions ainsi que le nantissement du fonds de commerce de la société au profit de différentes banques en contrepartie des crédits reçus.
- Caution solidaire au profit des sociétés HMT et SOGES pour leurs engagements avec certaines banques.
- Caution solidaire au profit des sociétés HHW SA sur ses crédits de consolidation.

9. Informations sur les parties liées

9.1. Chiffre d'affaires réalisé par ELECTROSTAR avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR :

- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires de 970 045 DT avec la société SOGES (société de commerce en détail) ;
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 445 011 DT pour la société ELECTROLAND.
-

9.2. Achats matières premiers et marchandises locaux auprès de société du groupe :

- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de matières premiers auprès de la société CLIMATECH pour un montant global de 463 375 DT
- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de marchandises auprès de la société HMT pour un montant global de 549 039 DT
- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de marchandises auprès de la société HHW trading pour un montant global de 2 789 DT
- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de marchandises auprès de la société ELECTROLAND pour un montant global de 349 DT

9.3. Prestations de services fournies par les sociétés du groupe ELECTROSTAR :

- Prestatic a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 36 000 DT ;
- WIDED SERVICES a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 26 568 DT ;
- HHW SA a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 5 950 DT ;
- La société HHW à facturé 62 538 DT correspondant à la quote part d'ELECTROSTAR dans la location d'entrepôt.
- La société HHW a facturé des intérêts de 168 000 DT sur prêt accordé au profit société ELECTROSTAR

9.4. Les créances commerciales avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR

- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 8 018 187 DT envers la société HMT (société de commerce en détail) ;
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 7 510 251 DT envers la société SOGES (société de commerce en détail) ;
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 3 215 806 DT envers la société Electroland.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 1 236 112 DT envers la société SAVIE.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 590 761 DT envers la société CLIMATECH.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 261 DT envers la société l'Affiche Tunisienne.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales créditrices de 539 345 DT envers la société 3Star.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales créditrices de 940 966 DT envers la société HHW.

9.5. Les dettes commerciales envers les sociétés du groupe ELECTROSTAR au 31/12/20190

- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 608 097 DT envers la société SAVIE.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 339 857 DT envers la société HHW
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 333 182 DT envers la société HMT.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales 190 667 DT envers la société Immobilière Sidi Abdelhamid.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 133 445 DT envers la société HHW TRADING.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales 62 592 DT envers la société Immobilière MANAR.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 55 850 DT envers la société ELECTROLAND.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 44 792 DT envers la société WIDED SERVICES.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 40 841 DT envers la société Prestatic
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales débiteur de 13 590 DT envers la société Sidi salem
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 18 024 DT envers la société CLIMATECH (Climatisation centrale).
- La société E LECTROSTAR a des dettes commerciales de 6 909 DT envers la société 3Star
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales débiteur de 85 801 DT envers SOGES.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales débiteur de 121 315 DT envers société l'Affiche Tunisienne

9.6. Comptes courants avec les sociétés du groupe

- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant débiteur de 18 923 340 DT envers la société HMT.
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant débiteur de 299 656 DT envers la société SAVIE.
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant débiteur de 26 000 DT envers la société ELECTROLAND
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant débiteur de 6 000 DT envers la société F.H services
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant débiteur de 375 DT envers la société CLIMATECH
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant créditeur de 11 290 DT envers la société 3Star
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant créditeur de 16 058 DT envers la société RANDA

- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant créditeur de 264 033 DT envers la société HHW
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant créditeur de 111 110 DT envers la société SOGES

9.7. Acquisition et cessions d'immobilisations avec des sociétés du groupe :

- La société ELECTROSTAR a acquis auprès de la société ELECTROLAND un matériel de transport pour un montant de 35 000 DT ;
- La société ELECTROSTAR a cédé deux matériels de transports aux profits des sociétés ELECTROLAND et 3STAR pour un montant respectivement de 21 000 DT et 11 600 DT.

9.8. Acquisition et cessions des participations avec les sociétés du groupe

- La société « Electrostar SA » a acquis une participation dans la société AGRINDUS portant sur 99.99% de son capital social pour un montant de 21 375 480 DT. L'évaluation de la société s'est basée sur la valeur d'un terrain, l'unique actif détenu par la société AGRINDUS.
- La société « Electrostar SA » a procédé à la cession 49.99% de sa participation, soit 331 200 DT, dans « la société civile Immobilière Sidi Abdelhamid » à la société Randa pour une valeur de 900 000 DT dégageant ainsi une plus-value de 568 800 DT.

9.9. Les produits des activités connexes et divers réalisés avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR

- La société Electrostar a facturé à SOGES et ELECTROLAND leur quote part dans ses locaux pour les montants respectifs de 169 762 DT et 63 883 DT.
- ELECTROSTAR a facturé 138 422 DT à HHW sa quote part dans la mise à disposition d'employés et frais d'assemblage.
- ELECTROSTAR a facturé 152 237 DT à la société SAVIE sa quote part dans la location du local, consommation carburant et pièce de rechanges.

9.10. Garanties, sûretés réelles et cautions accordées aux sociétés du groupe ELECTROSTAR en 2019

- Caution solidaire au profit des sociétés HMT et SOGES pour leurs engagements avec certaines banques.
- Caution solidaire au profit de la société HHW SA sur ses crédits de consolidation.

9.11. Obligations et engagements de la société ELECTROSTAR envers les dirigeants

Au cours de l'exercice 2019, ELECTROSTAR a alloué à la Direction Générale de la société les rémunérations suivantes :

- La rémunération de la Directrice Générale de la société ELECTROSTAR s'élève à 49 384 DT pour le salaire brut et charges patronales.

  La Directrice Générale bénéficie des avantages en nature liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes)

10. Evénements postérieurs à la date de clôture :

Les évènements postérieurs à la date de clôture se présentent comme suit :

- La société a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration de ses dettes bancaires et la consolidation de sa situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT et STB. Le plan de redressement convenu prévoit un déploiement en trois phases :

  Phase 1 : Effort groupe Hachicha
  - Augmentation du capital de la société Electrostar ;
  - Cession d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation ;

  Phase 2 : Redimensionnement de la dette
  - Conversion d'une partie de la dette bancaire en capital et compte courant actionnaires ;
  - Consolidation des dettes moyennant la mise en place de crédit à moyen et long terme sur une période de 15 ans dont deux années de grâce en principal et une année en intérêt ;

  Phase 3 : Nouvelles lignes de gestion
  - Mise en place de nouvelles lignes de gestion à obtenir auprès du pool bancaire.

  A noter qu'un nouveau mode de gouvernance sera mis en place d'un commun accord avec les banques composantes le pool bancaire

- A la suite de la survenance de la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19, La société « ELECTROSTAR » a arrêté sa production dès le 16 mars 2020. Depuis cette date, la société est confrontée, comme l'ensemble des acteurs économiques, à des restrictions de déplacements et à l'obligation nationale de confinement.
  L'évolution de la situation liée au coronavirus Covid-19 reste une source d'incertitude et la société « ELECTROSTAR » a marqué une forte baisse de l'activité et ceux pour ce premier semestre de l'année 2020.

  En revanche et sans pourvoir la mesurer précisément à ce stade, la direction Générale anticipe une chute temporaire du chiffre d'affaires chez les clients et par conséquent une baisse à partir du mois d'avril 2020.

  Il est à ce stade prématuré de mesurer la durée et l'impact économique de la crise qui s'annonce mais de tels évènements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, le coût du risque et les résultats de la société Electrostar. Toutefois, la direction générale affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative, liée directement à la pandémie, de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

  La Direction Générale suit de près l'évolution de la situation et anticipe toutes les actions pour assurer la continuité de l'activité et atténuer les risques sur ses opérations. En attendant, la Direction se concentre également sur la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs. La gravité ultime de l'impact du virus Corona est incertaine pour le moment et ce qui empêche donc la Direction Générale de prédire l'impact qu'il pourrait avoir sur ses marchés finaux et ses opérations en 2020 et au-delà.

- Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'administration en date du **29 Décembre 2020** et ne reflètent pas de ce fait les évènements postérieurs à cette date.

04 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

DU GROUPE ELECTROSTAR

ARRETES AU 31/12/2019

RAPPORT DU GROUPE ELECTROSTAR

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les états financiers du groupe ELECTROSTAR sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes. Outre la société ELECTROSTAR, le périmètre de consolidation regroupe les sociétés suivantes :

- Société HHW
- Société 3STAR
- Société SOGES
- Société civile immobilière Bir Mcherga
- Société ELECTROLAND
- Société AGRINDUS

PRESENTATION DES SOCIETES:

SOCIETE HHW:

Elle a été créée en avril 2001. Elle est issue d'une joint-venture entre le groupe Hachicha et le géant mondial Haier Electrical Appliances Corporation Limited. Son capital s'élève à 04 Millions de Dinars. L'objet social de la société consiste en la fabrication et la commercialisation en gros de produits électroménagers et produits similaires sous la marque Haier. Son chiffre d'affaires s'est élevé durant l'année 2019 à 03 Millions de Dinars.

SOCIETE 3STAR :

Elle a été créée en avril 2014. Son capital s'élève à 750 Mille Dinars. L'objet social de la société consiste en la commercialisation en gros de produits électroménagers et produits similaires toutes marques confondues. Elle a commencé avec la marque SAMSUNG et s'est orientée vers d'autres marques. Son chiffre d'affaires s'est élevé durant l'année 2019 à 1,6 Millions de Dinars.

SOCIETE SOGES :

Elle a été créée en juillet 1998. Son capital s'élève à 8,850 Millions de Dinars. L'objet social de la société consiste en la commercialisation en détail de tous produits, articles et accessoires électroménagers, électriques et électroniques à usage domestique et industriel. Son chiffre d'affaires s'est élevé durant l'année 2019 à 0,99 Millions de Dinars.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BIR MCHERGA :

Elle a été créée en 2001. Son capital s'élève à 200 Mille Dinars. L'objet social de la société consiste en l'acquisition d'un terrain à Bir Mcherga et la construction des dépôts, ateliers et autres constructions à usage industriel sur le dit terrain.

SOCIETE ELECTROLAND :

Elle a été créée en décembre 2013. Son capital s'élève à 5 Millions de Dinars. L'objet social de la société consiste en le commerce de détail et l'importation de tous les produits électroménagers, électriques et électroniques, para informatiques et articles de bazar ainsi que tout produit annexe et connexe.

La société est détenue à raison de 73,20% par la société SOGES. Elle a réalisé un chiffre d'affaires en 2019 de 0,85 Millions.

SOCIETE AGRINDUS :

Elle a été créée en août 2018. Son capital s'élève à 2,8 Millions de Dinars. L'objet social de la société consiste en l'administration des biens immobiliers, l'activité des marchands de biens immobiliers et toute participation directe ou indirecte à toute opération de services, industrielle ou commerciale pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets précités.

La société est détenue à raison de 99,96% par la société ELECTROSTAR. Elle n'a pas réalisé de chiffre d'affaires en 2019.

PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION :

METHODES DE CONSOLIDATION :

Choix des sociétés et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont soit l'intégration globale, soit la mise en équivalence.

L'intégration globale :

Tous les comptes de l'actif et du passif sont incorporés poste par poste au bilan de la société mère avec constatation au passif des droits des actionnaires minoritaires. La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

Sont intégrées globalement les filiales dont le groupe détient et/ou indirectement 50% et plus du capital et suivant certaines conditions prévues par la loi, des participations inférieures à 50% du capital.

La mise en équivalence :

La mise en équivalence consiste à retenir l'actif net et le résultat net d'une société au prorata de la participation détenue par la société mère dans son capital. Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le groupe ELECTROSTAR possède une participation d'au moins 20% et suivant certaines conditions prévues par la loi des participations inférieures à 20% du capital.

Autres sociétés :

Les sociétés qui ne sont pas consolidées figurent à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « titres immobilisés et de participation non consolidés » et ne sont incluses dans les résultats que pour le montant des dividendes reçus.

Retraitements des comptes sociaux :

Opérations internes :

Les comptes réciproques entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Effets escomptés :

Les effets à recevoir de al société créancière et les effets à payer de la société débitrice, toutes les deux intégrées globalement, sont éliminés réciproquement. Lorsque la société créancière remet à l'escompte les effets reçus en paiement de ces créances, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer.

LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES :

Le périmètre de consolidation inclut les sociétés :

1. **Intégrées globalement** :

SOCIETE	ACTIVITE	% CONTRÔLE	% INTERET	DEVISE
HHW	Industriel d'électroménager	64,92%	64,92%	TND
3STAR	Commerce de gros électroménager	99,87%	99,87%	TND
SOGES	Commerce d'électroménager	99,44%	99,44%	TND
IMMOBILIERE BIR MCHERGA	Immobilière	97,50%	97,30%	TND
ELECTROLAND	Commerce de détail	73,20%	72,79%	TND

2. **Selon la méthode de mise en équivalence** :

SOCIETE	ACTIVITE	% CONTRÔLE	% INTERET	DEVISE
SOCIETE IMMOB.SIDI ABDELHAMID	Immobilière	18,99%	18,99%	TND

3. **Les sociétés non consolidées** :

La société Electrostar a enregistré l'entrée en périmètre de consolidation du groupe la société «AGRINDUS» suite à la détention, en 2019, de 99,99% de son capital social pour une valeur de 21 375 480 DT.

Au sens des articles 460 et suivants du code des sociétés commerciales et des normes comptables tunisienne de consolidation, la société « AGRINDUS » est considérée en tant que filiale et devrait être consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Toutefois, à défaut d'arrêt des états financiers de la dite filiale, le titre de participation n'a pas été partagé et demeure présenté parmi les immobilisations financières au niveau des états financiers consolidés.

A noter que la société AGRINDUS détient un terrain d'une valeur de 21 375 480 DT.

RAPPORT GENERAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames et Messieurs les actionnaires du groupe « ELECTROSTAR SA »,

Rapport sur l'audit des Etats Financiers :

Opinion avec réserves :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 31 Août 2018, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du groupe « ELECTROSTAR SA », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres (part du groupe) négatifs de **<49 811 550> DT**, y compris le résultat déficitaire (part du groupe) de l'exercice s'élevant à **<24 887 116>DT**.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points soulevés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves :

Suite aux travaux effectués par nos soins, nous portons à votre attention les informations suivantes :

9.6. Rapports des commissaires aux comptes des filiales non émis

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base des états financiers des filiales non arrêtés et auxquels les rapports des commissaires aux comptes respectifs ne sont pas encore émis à la date de la signature de notre rapport. Ainsi, les présents états financiers présentent un risque éventuel d'actifs non dépréciés et/ou de passifs non constatés provenant des états financiers des filiales, dont l'incidence pourra être significative et généralisée sur les états financiers consolidés.

A ce titre, certaines filiales ont modifié leurs états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 après l'émission de notre rapport portant sur l'audit des états financiers consolidés de l'exercice 2018. Les dites modifications ont un impact positif sur le résultat consolidé de l'exercice 2018 de 416 902 DT et portent principalement sur la correction d'une surestimation des pertes de change.

Il est à rappeler que notre rapport sur les états financiers consolidés de l'exercice précédent contenait les remarques suivantes :

- Les états financiers de la société SOGES présentent des créances anciennes auprès de la société « L'AFFICHE TUNISIENNE » pour un montant de 1 815 967 DT. Compte tenu de la situation financière et économique de ladite société, cette créance devrait être provisionnée dans sa totalité

- Les états financiers de la société SOGES présentent des créances anciennes pour un montant de 8 640 449 DT telles que mentionnées au niveau du rapport du commissaire aux comptes relatif à un

exercice antérieur, l'ensemble de ces créances a été pris en charge par la société FH Services, moyennant un échéancier de remboursement et une caution solidaire, pour assurer leur recouvrement.

- Les états financiers de la société SOGES présentent des créances anciennes pour un montant de 821 316 DT telles que mentionnées au niveau du rapport du commissaire aux comptes d'un exercice antérieur. L'ensemble de ces créances a fait l'objet de différents actes avec les sociétés concernées. L'engagement porte sur un remboursement sur des loyers et des dividendes futurs.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le sort de ces créances, ni sur la nécessité de constituer d'autres provisions au niveau de la société « SOGES », et généralement, sur l'ensemble des filiales du groupe.

Notons également que les rapports d'audit des sociétés HHW SA et 3Stars relatifs à un exercice antérieur contenaient les remarques suivantes :

- L'administration fiscale a notifié à la société HHW SA, en date du 23 décembre 2010, les résultats du contrôle approfondi portant sur les exercices 2006-2009. Le redressement s'est élevé à 6 104 mille dinars. La direction de la société a contesté les interprétations des textes de lois ayant servi de base pour le calcul de ce montant et estime qu'il est plus improbable que probable que des sorties de fonds soient nécessaires pour faire face à ce redressement. Par conséquent aucune provision pour risques et charges n'a été comptabilisée.

  Au cours de l'exercice 2013, un arrangement a été effectué avec l'administration fiscale pour couvrir une partie du redressement. Suite à cet arrangement, le reliquat qui demeure encore contesté par la société au 31 décembre 2013 s'élève à 4 545 mille dinars.

  Au cours de l'exercice 2014, une reconnaissance de dette pour le montant contesté soit 4 545 mille dinars a été signée avec l'administration, elle prévoit un paiement rééchelonné sur dix ans du montant intégral de la taxation d'office. Cependant l'action pour l'annulation de la taxation d'office a été poursuivie par la société.

  Au 1er Juillet 2015, le tribunal de première instance a décidé d'annuler la décision de taxation d'office. L'administration fiscale a fait appel à cette décision. A l'issue de la dernière audience du 09 Juillet 2018, la cours d'appel de Tunis a reporté l'affaire à la date du 12 octobre 2018 pour que l'avocat de la société HHW SA puisse répliquer aux réponses de l'administration fiscale. En février 2019, la cour d'appel de Tunis a tranché en faveur de l'Administration Fiscale en confirmant la taxation d'office.

- L'encours clients, effets et chèques impayés, enregistré chez la société 3Stars au 31 Décembre 2017 présente un risque de non recouvrement. L'insuffisance de provision est estimée à 400 000 dinars.

9.7. Contentieux en cours au titre des redressements fiscaux se rattachant à la taxe énergétique chez la société Electrostar

- L'affaire relative au redressement fiscal se rapportant aux exercices 2006 à 2011 et pour un montant de 9 610 623 DT lié à la taxe énergétique, la TVA et les droits de consommation se rattachant à cette taxe demeure en cours. Les jugements du tribunal de 1ère instance rendus le 6 mai 2015 au profit de la société « Electrostar SA » ont fait l'objet d'appels par l'administration fiscal en date du 9 décembre 2015. Ces appels sont reportés pour la date du 17 mai 2017 pour le jugement de première instance n° 6183 et pour la date du 28 juin 2017 pour le jugement de première instance n° 5479.

  Les jugements de première instance n°6183 (jugement n°87656) et n°5479 (jugement n°86975) ont été rejetés par la cour d'appel, confirmant ainsi la taxation d'office à l'encontre de la société « Electrostar SA » pour les montants respectifs de 6 446 776 DT et 3 163 848 DT.

  L'administration fiscale a signifié à la société Electrostar, en date du 10 Janvier 2019, le jugement d'appel relatif au jugement n°87656 uniquement et portant sur un montant de taxation de 6 446 776 DT.

Le deuxième jugement relatif à l'affaire n°5479 (jugement n°86975), et portant sur un montant de taxation de 3 163 848 DT, n'a pas été encore signifié à la date de la signature de notre rapport.

La société Electrostar a effectué un pourvoi en cassation en Février 2019. Elle a également effectué une demande auprès du tribunal administratif, en Février 2019, pour suspendre l'exécution du jugement d'appel n°87656.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le sort de ce redressement. Toutefois, et par mesure de prudence, la société devrait constituer les provisions nécessaires.

- Le redressement fiscal relatif aux exercices 2012 et 2013 notifié à la société « Electrostar SA » en date du 29 juin 2015 dégage un montant en principal de 9 146 116 DT, dont 8 334 423 DT relatif à la taxe énergétique et la TVA y rattachée.
  Un arrangement partiel se rapportant aux divers droits et taxes, autre que ceux se rattachant à la taxe énergétique, est conclu entre la société « Electrostar SA » et l'administration fiscale. Le dit arrangement porte sur une taxation, en principal, de 477 875 DT. Ce montant est constaté parmi les autres pertes ordinaires au 31 Décembre 2017.
  Les éléments de redressement se rattachant à la taxe énergétique ont fait l'objet d'une affaire en justice. La première audience a été fixée pour le 04 Octobre 2017.Le jugement de première instance n°7683 a été rendu au profit de la société Electrostar en date du 20 Février 2019. L'administration fiscale a interjetée appel en date du 03 Juin 2019 sous le numéro 40869.
  En date du 15 Juillet 2020, la cours d'appel a rejeté le jugement de première instance confirmant ainsi la taxation d'office à l'encontre de la société « Electrostar ». Ce jugement a été notifié en Novembre 2020.

  Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le sort de ce redressement. Toutefois, et par mesure de prudence, la société devrait constituer les provisions nécessaires

- La créance globale de la société Electrostar envers la société HMT porte sur un montant global de 26 439 383 DT. Cette créance sera compensée partiellement moyennant l'acquisition de deux biens immobiliers propriétés de la société HMT, objet du titre foncier n°78343 et du titre foncier n°85486, évalués à concurrence de 10 000 000 DT et 9 750 000 DT, respectivement, suite à une expertise en date du 11 Novembre 2018, sur demande de la STB.

  Une promesse de vente en date du 26 Avril 2019 a été signée entre la société Electrostar et la société HMT et portant sur l'ensemble des biens immobiliers précités.

  Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le recouvrement du restant dû de la créance, soit 6 689 383 DT.

  A noter que ce restant dû a été partiellement résorbé durant l'année 2020 via des marchandises achetées par HMT et revendues à ELECTROSTAR. Un accord sur un paiement via une compensation du produit de ces ventes avec le restant dû précédemment évoqué a été mis en œuvre

9.8. Non consolidation de la filiale « Agrindus »

La société Electrostar a enregistré l'entrée en périmètre de consolidation du groupe la société « Agrindus » suite à détention, en 2019, de 99,99% de son capital social pour une valeur de 21 375 480 DT.

Au sens des articles 460 et suivants du code des sociétés commerciales et des normes comptables tunisienne de consolidation, la société « Agrindus » est considérée en tant que filiale et devrait être consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Toutefois, à défaut d'arrêt des états financiers de la dite filiale, le titre de participation n'a pas été partagé et demeure présenté parmi les immobilisations financières au niveau des états financiers consolidés.

A noter que la société Agrindus détient un terrain d'une valeur de 21 375 480 DT.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

A l'exception du fait que les états financiers des filiales ne sont pas définitivement arrêtés et que les rapports des commissaires aux comptes n'ont pas été émis à la date de signature de notre rapport, nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Incertitude liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons votre attention sur la note **(C.iii)** aux états financiers consolidés qui souligne l'existence d'une incertitude susceptible de jeter un doute sur la capacité du groupe à poursuivre son activité. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Les éléments constituant notre base d'évaluation de l'incertitude liée à la continuité d'exploitation du groupe se présentent comme suit :

- Le résultat consolidé enregistre une perte de <26 094 304> DT durant l'exercice 2018, suivie d'une perte de <27 344 138> DT durant l'exercice 2019, soit une perte consolidée cumulée sur les deux exercices de <53 438 441> DT
- Le chiffre d'affaire consolidé a enregistré une baisse significative passant de 77 014 446 DT en 2018 à 13 728 739 DT en 2019, soit une baisse de 82%. Cette baisse est expliquée principalement par un accès limité aux financements du cycle d'exploitation.
- Les capitaux propres des sociétés « HHW SA », « 3Stars », « Electroland » et « SOGES » sont inférieurs à leur capital social respectif
- Les engagements bancaires de la société Electrostar, hors les autres sociétés du groupe, s'élèvent à 95 730 130 DT (compte tenu des engagements hors bilan).

Toutefois, il est à noter que la société Electrostar a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration des dettes bancaires de l'ensemble des sociétés du groupe et la consolidation de leur situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT et STB. Le plan de redressement convenu prévoit un déploiement en trois phases :

- Phase 1 : Effort groupe Hachicha
  - Augmentation du capital de la société Electrostar ;
  - Cession d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation ;
- Phase 2 : Redimensionnement de la dette
  - Conversion d'une partie de la dette bancaire en capital de la société Electrostar et compte courant actionnaires ;
  - Consolidation des dettes moyennant la mise en place de crédit à moyen et long terme sur une période de 15 ans dont deux années de grâce en principal et une année en intérêt ;
- Phase 3 : Nouvelles lignes de gestion
  - Mise en place de nouvelles lignes de gestion à obtenir auprès du pool bancaire.

A noter qu'un nouveau mode de gouvernance sera mis en place d'un commun accord avec les banques composantes le pool bancaire.

Questions clés de l'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous n'avons pas soulevé des questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Observations :

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

9.9. Arrangement avec l'administration fiscale:

- La société Electrostar a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société Electrostar et l'administration fiscale (DGE) en date du 01 Avril 2019 portant sur les éléments suivants :
    - La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
    - Versement initial d'un montant de 916 308 DT, à la signature de l'arrangement,
    - Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 17 409 855 DT, sur une période de 5 ans, moyennant un payement trimestriel,
    - Abandon des intérêts de retards

  À noter que les échéances ultérieures n'ont pas été respectées, et qu'au 31 Décembre 2019, cette dette est répartie entre dettes à long termes et dettes à court termes pour les montants respectifs de 10 996 006 DT et 6 441 157 DT.

- La société HHW a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société HHW et l'administration fiscale (DGE) en date du 01 Avril 2019 portant sur les éléments suivants :
    - La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
    - Versement initial d'un montant de 37 533 DT à la signature de l'arrangement
    - Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 563 625 DT, sur une période de 4 ans, moyennant un payement trimestriel
    - Abandon des intérêts de retards

  Au 31 Décembre 2019, l'encours encore dû s'élève à 450 900 DT.

- La société 3STAR a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société 3STAR et l'administration fiscale (DGE) en date du 28 mars 2019 portant sur les éléments suivants :
    - La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
    - Versement initial d'un montant de 39 516 DT à la signature de l'arrangement
    - Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 434 671 DT, sur une période de 3 ans, moyennant un payement trimestriel
    - Abandon des intérêts de retards

  Au 31 Décembre 2019, l'encours encore dû s'élève à 316 124 DT.

- La société SOGES a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société SOGES et l'administration fiscale (DGE) en date du 28 mars 2019 portant sur les éléments suivants :
    - La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
    - Versement initial d'un montant de 39 782 DT, à la signature de l'arrangement,
    - Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 437 606 DT, sur une période de 3 ans, moyennant un payement trimestriel,
    - Abandon des intérêts de retards

  À noter que les échéances ultérieures n'ont pas été respectées

- De plus, La société SOGES a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société SOGES et l'administration fiscale (RF Mourouj) en date du 04 février 2019 portant sur les éléments suivants :
    - La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
    - Versement initial d'un montant de 9 155 DT, à la signature de l'arrangement,
    - Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 137 327 DT, sur une période de 4 ans, moyennant un payement trimestriel,
    - Abandon des intérêts de retards

  À noter que les échéances ultérieures n'ont pas été respectées

Autres observations :

- Les soldes et transactions intergroupe n'ont pas été exhaustivement confirmés avec les différentes filiales. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité de l'annulation des soldes et transactions intergroupe.

- La date d'effet d'entrée en périmètre des filiales HHW SA et 3Stars a été fixée pour le 01 Janvier 2018 selon une hypothèse retenue par la direction générale. L'effet rétroactif de l'entrée en périmètre de ces deux filiales n'a pas été prévu dans les contrats de cession.

  A noter que le choix de la date d'effet n'a pas d'impact sur la situation arrêtée au 31 décembre 2019.

- Les capitaux propres des sociétés « ELECTROLAND » et « 3Stars » sont inférieurs à la moitié de leur capital social. Ainsi, ces sociétés sont appelées à convoquer leur Assemblée Générale Extraordinaire pour se conformer aux dispositions de l'article 142 du code des sociétés commerciales.

- Les capitaux propres des sociétés « SOGES » et « HHW SA » sont inférieurs à la moitié du capital social. Ainsi, ces sociétés sont appelées à convoquer leur Assemblée Générale Extraordinaire pour se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres points :

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants se rattachant à la société Electrostar :

- L'augmentation de capital de 12 000 000 DT réservée à la société FHS service, et décidée par l'AGE de la société Electrostar tenue en date du 31 Août 2018. La société FHS service a souscrit la totalité des actions constituant l'augmentation du capital, soit 6 000 000 actions en date du 12 Décembre 2018 et a procédé à la libération du capital en date du 28 Juin 2019.

- Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau du deuxième tiret de la note « J », Évènements postérieurs à la date de clôture, se rapportant à la pandémie du Covid-19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion du groupe :

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés :

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de la société Electrostar au titre de l'exercice 2019 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.

Dans le cadre du plan de relance convenu avec les banques, la direction de la société Electrostar a lancé une mission de réorganisation et de conduite de changement auprès d'un cabinet externe. L'objectif étant de renforcer le système de contrôle interne tenant compte de nos recommandations.

Inventaire physique des immobilisations

La société Electrostar n'a pas effectué un inventaire physique périodique de ses immobilisations. Il s'agit d'une non-conformité aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 qui stipulent que les sociétés sont tenues d'établir une fois tous les douze mois un inventaire des éléments d'actifs.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bedoui Business & Consulting	**Société Management & Audit Services**
Besma Bedoui	**Mehdi Masmoudi**

Tunis, le 03 Février 2021

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2019

Groupe Electrostar

Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2019

Libellé en Dinar Tunisien

ACTIFS	Notes	31/12/219	31/12/218 modifié	31/12/218
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles		12 242 455	12 242 455	12 247 293
Moins amortissements incorporelles		-6 353 744	-6 180 308	-6 185 146
	1	**5 888 711**	**6 062 147**	**6 062 148**
Immobilisations corporelles		41 521 609	42 081 864	42 270 683
Moins amortissements corporelles		-17 634 393	-16 245 995	-16 272 909
	1	**23 887 217**	**25 835 869**	**25 997 774**
Immobilisations encours				0
Immobilisations financières		23 889 630	3 113 167	3 139 547
Moins provisions immobilisations financières		-356 261	-302 756	-302 756
	2	**23 533 369**	**2 810 411**	**2 836 791**
Autres actifs non courants	**3**	0	452 874	452 874
Total des actifs non courants		**53 309 297**	**35 161 302**	**35 349 587**
ACTIFS COURANTS				
Stocks		12 843 486	15 975 716	10 523 755
Moins provisions stocks		-2 028 459	-1 037 739	-985 675
	4	**10 815 026**	**14 937 977**	**9 538 080**
Clients et comptes rattachés		41 155 858	41 101 956	40 805 719
Moins provisions clients		-12 394 688	-11 796 939	-10 789 096
	5	**28 761 170**	**29 305 017**	**30 016 623**
Autres actifs courants		68 569 538	70 352 664	71 666 810
Moins provisions autres actifs courants				0
	6	**68 569 538**	**70 352 664**	**71 666 810**
Placements et autres actifs financiers	**7**			3 100 000
Liquidités et équivalents de liquidités	**8**	2 575 863	1 443 031	6 006 524
Total des actifs courants		**110 721 598**	**116 038 688**	**120 328 037**
TOTAL ACTIFS		**164 030 895**	**151 199 990**	**155 677 624**

Groupe Electrostar

Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2019

Libellé en Dinar Tunisien

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2019	31/12/218 modifié	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES				
Capital		20 575 112	20 575 112	20 575 112
Réserve légale		890 190	890 190	890 190
Prime d'émission		8 720 224	8 720 224	8 720 224
Résultats reportés		0	0	0
Réserves consolidées		-55 156 775	-30 040 068	-29 908 355
Réserve spéciale de réévaluation		0	0	0
Autres capitaux propres		0	0	0
Subventions d'investissement		0	0	0
Modifications Comptables Affectant Les Résultats Reportés		0	0	0
Quote-part dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence		46 816	107 569	107 949
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice (part groupe)	**9**	**-24 924 433**	**253 027**	**385 119**
Résultat de l'exercice (part groupe)		-24 887 116	-24 809 111	-24 606 537
Total des capitaux propres (part groupe)	**9**	**-49 811 550**	**-24 556 084**	**-24 221 418**
Part des minoritaires dans les capitaux propres des filiales		-3 157 475	-1 501 797	-1 430 623
Résultat de l'exercice (part des minoritaires)		-2 457 021	-1 285 193	-1 904 668
Total part des minoritaires	**9**	**-5 614 496**	**-2 786 990**	**-3 335 292**
PASSIFS NON COURANTS				
Autres passifs non courants	**10**	10 995 698	0	0
Emprunts & autres passifs non courants	**11**	82 155 441	83 581 919	83 589 962
Provisions pour risques et charges	**12**	795 471	809 751	809 751
Total des passifs non courants		**93 946 610**	**84 391 670**	**84 399 714**
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	**13**	47 519 300	24 158 992	24 017 051
Autres passifs courants	**14**	19 918 901	15 453 186	15 855 647
Concours bancaires courants & autres passifs financiers	**15**	58 072 130	54 539 215	58 961 922
Total des passifs courants		**125 510 331**	**94 151 394**	**98 834 620**
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**164 030 895**	**151 199 990**	**155 677 624**

Groupe Electrostar

État de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2019

Libellé en Dinars Tunisien

Désignation	Notes	2019	2018 modifié	2018
Produits d'exploitation				
Ventes de produits finis et de prestations de services	**16**	13 728 739	77 014 446	76 843 533
Autres produits d'exploitation	**17**	228 612	596 331	548 462
Total des produits d'exploitation		**13 957 351**	**77 610 777**	**77 391 995**
Charges d'exploitation				
Variation de stocks de produits finis & encours	**18**	-422 123	10 320 516	10 320 516
Achats d'approvisionnements et de marchandises consommés	**19**	11 742 197	49 888 737	51 019 851
Charges de personnel	**20**	3 300 398	4 202 490	4 202 645
Dotations aux amortissements et aux provisions	**21**	6 066 962	7 838 491	6 719 900
Autres charges d'exploitation	**22**	6 084 554	11 326 030	11 015 793
				0
Total des charges d'exploitation		**26 771 988**	**83 576 264**	**83 278 705**
Résultat d'exploitation		**-12 814 637**	**-5 965 486**	**-5 886 710**
Charges financières nettes	**23**	-15 496 801	-20 303 073	-20 842 892
Autres gains ordinaires	**24**	1 040 922	1 091 666	1 084 153
Autres pertes ordinaires	**25**	-23 172	-692 076	-640 423
Résultat des activités ordinaires		**-27 293 689**	**-25 868 968,78**	**-26 285 871**
Impôt sur les sociétés		-38 911	-211 385	-211 385
Résultat net		**-27 332 600**	**-26 080 353**	**-26 497 255**
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		-11 538	-13 950	-13 950
Résultat net du groupe		**-27 344 138**	**-26 094 304**	**-26 511 206**
Résultat net (part groupe)		**-24 887 116**	**-24 809 111**	**-24 606 537**
Résultat net (part des minoritaires)		**-2 457 021**	**-1 285 193**	**-1 904 668**

Groupe Electrostar

État de Flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2019

Libellé en Dinars Tunisien

Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2019	2018 Modifié	2018
Résultat net	**26**	-27 344 138	-26 094 304	-26 511 206
Modifications comptables		-1 049 074	-1 045 923	
Dotations aux amortissements et provisions	**27**	6 066 962	7 838 491	6 719 900
Variation des :				
Stocks	**28**	3 132 230	7 614 867	13 066 828
Clients et comptes rattachés	**29**	-53 902	-14 957 551	-14 661 314
Autres actifs courants	**30**	1 783 126	-46 475 514	-47 789 660
Fournisseurs et autres passifs courants	**31**	27 826 023	-2 230 724	-1 970 204
Plus-value sur cessions des immobilisations	**32**	-890 578	-609 458	-495 715
Charge d'intérêts sur emprunts		5 180 897	4 076 733	4 225 172
Résorption subvention d'investissement		-18 438	-6 978	0
Effet entrée de périmètre			10 770 031	6 782 977
Entrée en périmètre				
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		**14 633 109**	**-61 120 329**	**-60 633 222**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	**33**	-249 822	-232 783	-149 284
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	**34**	810 076	227 501	167 500
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	**35**	-21 523 226	-157 236	-147 022
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	**36**	996 121	506 124	444 944
Perte sur immobilisations corporelles et incorporelles			162 242	
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement		**-19 966 850**	**505 848**	**316 138**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Augmentation de capital	**37**	0	12 000 000	12 000 000
Remboursements d'emprunts	**38**	-22 681 283	-4 024 882	-4 024 882
Encaissements provenant des emprunts	**39**	32 918 500	56 269 930	56 269 930
Paiements d'intérêts sur emprunts	**40**	-5 180 897	-4 076 733	-4 225 172
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		**5 056 319**	**60 168 315**	**60 019 876**
Variation de trésorerie		**-277 422**	**-446 165**	**-297 207**
Trésorerie au début de l'exercice	**41**	**-40 053 491**	**-39 607 325**	**-39 607 325**
Impact variation périmètre	**42**	**-378 090**	**0**	**0**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**43**	**-40 709 002**	**-40 053 491**	**-39 904 532**

Notes aux états financiers consolidés 2019

Les comptes annuels consolidés du groupe « ELECTROSTAR », pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, sont établis et présentés en accord avec les conventions comptables de base et les normes comptables prévues par le système comptable Tunisien des entreprises.

Les états financiers consolidés du groupe « ELECTROSTAR » sont libellés en Dinars tunisiens.

Société	Activité	Pays	% Contrôle	% D'intérêt	Devise	Nature de contrôle	Méthode d'intégration
ELECTROSTAR	Electroménager	Tunisie			TND	Société mère	Intégration globale
SOGES	Electroménager	Tunisie	99.44%	99.44%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIERE BIR MCHERGUA	Immobilier	Tunisie	97.50%	97.30%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIERE SIDI ABDELHAMID	Immobilier	Tunisie	18,99%	18,99%	TND	Influence notable	Mise en équivalence
ELECTROLAND	Commerce	Tunisie	73.20%	72.79%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
3STAR	Electroménager	Tunisie	99,87%	99,87%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
H.H.W	Electroménager	Tunisie	64,92%	64,92%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
AGRINDUS	Immobilier	Tunisie	99,99%	99,99%	TND	Contrôle exclusif	Non consolidé

B.1. Périmètre actuel

Les pourcentages d'intérêts, ainsi que les méthodes d'intégration des sociétés du groupe Electrostar, sont présentés comme suit :

Le schéma de structure du Groupe Electrostar au 31 Décembre 2019 se présente comme suit :

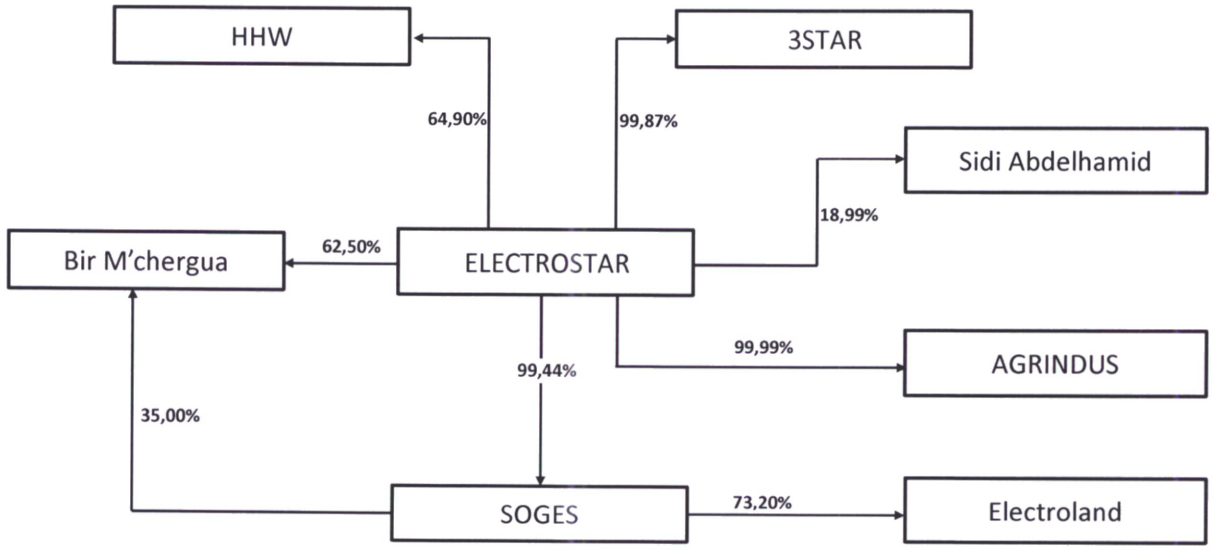

B.2. Ancien périmètre

Les pourcentages d'intérêts de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018, ainsi que les méthodes d'intégration des sociétés du groupe Electrostar, sont présentés comme suit :

Société	Activité	Pays	% Contrôle	% D'intérêt	Devise	Nature de contrôle	Méthode d'intégration
ELECTROSTAR	Electroménager	Tunisie			TND	Société mère	Intégration globale
SOGES	Electroménager	Tunisie	99.44%	99.44%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIERE BIR MCHERGUA	Immobilier	Tunisie	97.50%	97.30%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIERE SIDI ABDELHAMID	Immobilier	Tunisie	18,99%	18,99%	TND	Influence notable	Mise en équivalence
ELECTROLAND	Commerce	Tunisie	73.20%	72.79%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
3STAR	Electroménager	Tunisie	99,87%	99,87%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
H.H.W	Electroménager	Tunisie	64,92%	64,92%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale

Le schéma de structure du Groupe Electrostar au 31 Décembre 2018 se présente comme suit :

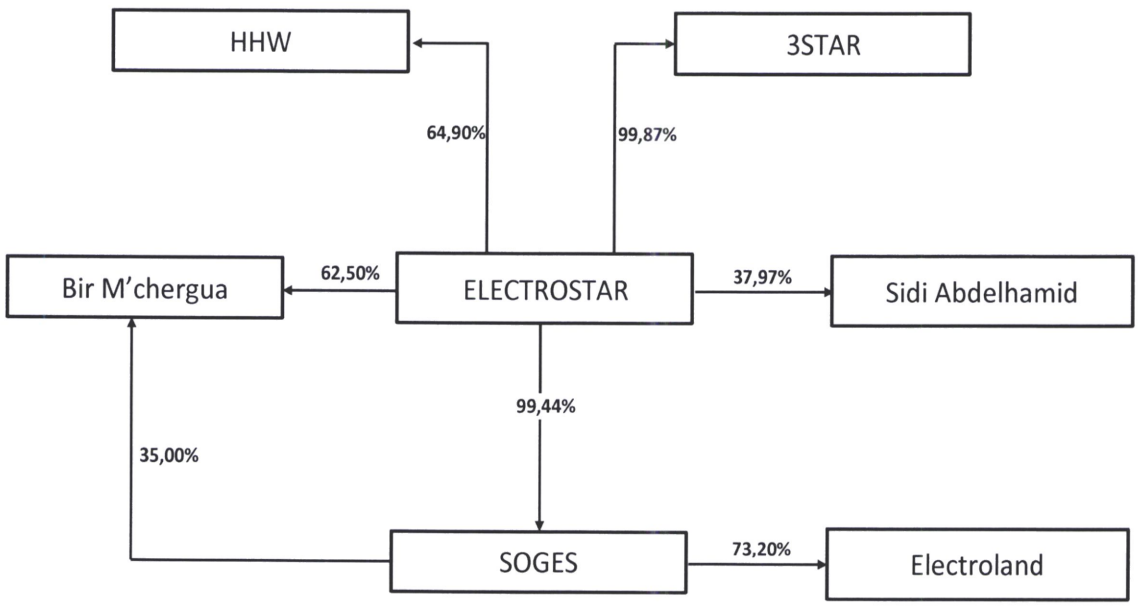

.C. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

I. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du groupe ELECTROSTAR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96- 2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et ;
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39)

II. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés dont le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

➢ MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ELECTROSTAR et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère ELECTROSTAR S.A et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- cumul arithmétique des comptes individuels ;
- élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

La mise en équivalence : Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence. Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan parmi les immobilisations financières. La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au

ÉLIMINATION DES OPERATIONS INTRA-GROUPE ET DES RESULTATS INTERNES

Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres : Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :

(a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
(b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

III. PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Il est à noter que :

- Le résultat consolidé enregistre une perte de <26 094 304> DT durant l'exercice 2018, suivie d'une perte de <27 344 138> DT durant l'exercice 2019, soit une perte consolidée cumulée sur les deux exercices de <53 438 441> DT
- Le chiffre d'affaire consolidé a enregistré une baisse significative passant de 77 014 446 DT en 2018 à 13 728 739 DT en 2019, soit une baisse de 82%. Cette baisse est expliquée principalement par un accès limité aux financements du cycle d'exploitation.
- Les capitaux propres des sociétés « HHW SA », « 3Stars », « Electroland » et « SOGES » sont inférieurs à leur capital social respectif
- Les engagements bancaires de la société Electrostar, hors les autres sociétés du groupe, s'élèvent à 95 730 130 DT (compte tenu des engagements hors bilan).

Toutefois, il est à noter que la société Electrostar a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration des dettes bancaires de l'ensemble des sociétés du groupe et la consolidation de leur situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT et STB. Le plan de redressement convenu prévoit un déploiement en trois phases :

- Phase 1 : Effort groupe Hachicha
  - Augmentation du capital de la société Electrostar ;
  - Cession d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation ;
- Phase 2 : Redimensionnement de la dette
  - Conversion d'une partie de la dette bancaire en capital de la société Electrostar et compte courant actionnaires ;
  - Consolidation des dettes moyennant la mise en place de crédit à moyen et long terme sur une période de 15 ans dont deux années de grâce en principal et une année en intérêt ;

- Phase 3 : Nouvelles lignes de gestion
    - Mise en place de nouvelles lignes de gestion à obtenir auprès du pool bancaire.

Nonobstant les incertitudes précitées, les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique, à l'exception des Immobilisations (terrains et constructions ayant fait l'objet d'une réévaluation libre et qui sont présentées à leur juste valeur) ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables adoptées par le groupe pour l'établissement de ses états financiers consolidés se présentent comme suit :

➢ COMPTABILISATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

- Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de trois ans, les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
-
- Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire suivant leur durée probable d'utilisation à partir de la date de leur mise en service aux taux suivants :

Nature des immobilisations	Taux d'amortissement
Construction	5%
Agencement Aménagement Installation	10%
Matériel de transport	20%
Equipement de bureau	10%
Matériel Informatique	33%

- Les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les Immobilisations acquises en leasing avant le premier janvier 2008, sont comptabilisées conformément aux normes comptables en vigueur ; les redevances y afférentes sont rattachées au résultat de l'exercice auxquelles elles se rapportent à l'exception des terrains et constructions qui sont comptabilisés conformément à la norme IAS 17.
- Les Immobilisations acquises à partir du premier janvier 2008, sont comptabilisées en immobilisations en contrepartie d'une dette financière « Leasing ». La valeur de comptabilisation initiale correspond à la valeur inférieure entre la juste valeur du bien acquis et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée. Les amortissements y afférents sont portés au résultat de l'exercice conformément aux dispositions du décret n°2008-492 du 25 février 2008.
- Les immobilisations acquises en leasing correspondent en totalité au matériel de transport. Ces immobilisations sont constatées à la valeur actualisée des loyers. Les contrats de location- financement s'écoulent sur une période de trois ans. Ces biens sont amortis selon leur durée d'utilisation.

➢ LES TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation à la date de clôture lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché et les perspectives de rentabilité, et ce pour les sociétés non cotées en bourse. Pour les sociétés cotées en bourse, la valeur d'inventaire est égale à la valeur boursière à la date de clôture.

Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participation dont le Groupe Electrostar n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont comptabilisés parmi les placements à court terme. Les titres détenus dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont classés parmi les placements à long terme.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite ci-dessus.

➢ LES STOCKS

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués à la date de leur entrée dans le patrimoine du Groupe à leur coût moyen pondéré. Ce coût est obtenu par l'addition du prix d'achat et des frais accessoires engagés pour l'entrée de ces stocks en magasin.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production ; ce coût comprend le prix d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres coûts directs et indirects de production.

➢ LES REVENUS

Les revenus liés à la vente de produits finis et de marchandises par le Groupe Electrostar sont constatés à la date du transfert, à l'acheteur, des risques et avantages inhérents à la propriété. Cette date correspond à la date de livraison aux clients.

Les revenus sont enregistrés à la juste valeur de la transaction en hors taxe, compte non tenu des taxes collectées par le Groupe et à reverser à l'Etat.

Les créances en découlant sont évaluées à leur valeur historique incluant les taxes collectées sur le chiffre d'affaire (TVA, droit de consommation, taxe énergétique, fodec...)

➢ OPERATIONS LIBELLEES EN MONNAIE ETRANGERES

Les achats d'exploitation et d'investissement libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours du jour de l'opération (soit le cours de dédouanement). Pour l'arrêtée des états financiers, les dettes et les créances qui en résultent sont converties au cours de clôture : Les plus ou moins-values sont rapportées au résultat de l'exercice (pertes ou gains de change).

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles présentent, au 31 Décembre 2019, une valeur nette comptable de l'ordre de 23 887 216 DT. Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

(TND)	Total VB Cumul. 31/12/2018	Entrée périmètre*	Total Acquis. 2019	Total Cessions 2019	Total VB 31/12/2019	Total Amort. Cumul. 31/12/2018	Entrée périmètre	Total Dotation 2019	Total Amort. Immob. Cédées 2019	Total Amort. Cumul. 31/12/2019	Total VCN 31/12/2019
Immobilisations incorporelles											
Logiciels	2 171 175	0	0	0	2 171 175	2 166 652	0	2 465	0	2 169 117	2 058
Autres immobilisations incorporelles	7 021 095	0	0	0	7 021 095	4 013 655	0	170 971	0	4 184 627	2 836 468
Fonds de commerce	3 050 185	0	0	0	3 050 185	0	0	0	0	0	3 050 185
Total Immobilisations Incorporelles	**12 242 455**	**0**	**0**	**0**	**12 242 455**	**6 180 308**	**0**	**173 436**	**0**	**6 353 744**	**5 888 712**
Immobilisations corporelles											
Terrains	15 850 913	0	0	0	15 850 913	33 448	0	933	0	34 381	15 816 532
Agencements et aménagements	4 573 223	0	396	0	4 573 619	3 476 313	0	278 526	0	3 754 839	818 780
Constructions	13 160 681	0	0	0	13 160 681	6 040 528	0	1 285 166	0	7 325 695	5 834 987
Matériels et outillages	3 796 525	0	14 125	0	3 810 650	2 678 566	0	130 038	0	2 808 604	1 002 046
Matériels de transport	2 758 851	0	128 831	706 548	2 181 133	2 360 748	0	198 700	590 686	1 968 761	212 373
Équipements de bureau	399 716	0	0	0	399 716	266 200	0	27 420	0	293 620	106 096
Matériels informatiques	1 485 748	0	2 941	0	1 488 689	1 390 191	0	58 303	0	1 448 494	40 195
Immobilisations à SJP	56 208	0	0	0	56 208	0	0	0	0	0	56 208
Total Immobilisations corporelles	**42 081 864**	**0**	**146 293**	**706 548**	**41 521 609**	**16 245 995**	**0**	**1 979 085**	**590 686**	**17 634 393**	**23 887 216**

** la société Agrindus aurait due impacter l'entrée en périmètre par le terrain qu'elle détienne évalué à 21 375 480 DT, dans la mesure où elle est intégrée.*

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde 23 533 369 DT net de DT au 31 Décembre 2019 contre un solde net de 2 836 791 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	Valeur Brute	Provisions	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Titres de Participations dans les sociétés liées	21 580 398	59 900	21 520 498	0	0
Créances immobilisées	1 108 653	112 856	995 797	1 015 705	1 015 705
Prêt Au Personnel	632 207	0	632 207	781 776	781 776
Titres de Participations mis en équivalence	366 579	0	366 579	756 119	756 499
Cautionnements	65 668	53 505	12 163	105 668	131 668
Dépôts	5 125	0	5 125	5 125	5 125
Autres Titres de Participations	131 000	130 000	1 000	146 018	146 018
TOTAL	**23 889 630**	**356 261**	**23 533 369**	**2 810 411**	**2 836 791**

Lors de leur acquisition, les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition conformément à la norme NC 7 relative aux placements. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais sont exclus.

- A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Pour déterminer la valeur d'usage, la société tient compte de plusieurs facteurs tels que, les résultats et les perspectives de rentabilité des sociétés émettrices ainsi que l'utilité procurée à la société, du fait que ces sociétés ne sont pas cotées en bourse.

3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants présentent un solde net nul au 31 Décembre 2019 contre un solde net de 452 874 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	Valeur Brute	Résorp.	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Charges à répartir	1 577 200	1 124 326	0	452 874	452 874
Frais préliminaires	1 088 265	1 088 265	0	0	0
TOTAL	**2 665 465**	**2 212 591**	**0**	**452 874**	**452 874**

4. Stocks

Les stocks présentent un solde net de 10 815 026 DT au 31 Décembre 2019 contre un solde net de 9 538 080 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Pièces de Rechanges	3 857 467	3 878 775	3 878 775
Marchandises	6 012 566	8 129 712	2 677 751
Produits Finis	2 824 516	2 402 393	2 402 393
Matières Premières	148 937	1 564 836	1 564 836
SOUS.TOTAL	**12 843 486**	**15 975 716**	**10 523 755**
Moins provisions stocks	-2 028 459	-1 037 739	-985 675
TOTAL	**10 815 026**	**14 937 977**	**9 538 080**

- Les stocks matières premières et marchandises sont valorisés à leur coût d'achat.
- Les stocks des produits finis sont valorisés au 31 Décembre 2019 au coût de production. Ce coût comporte les couts d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres couts directs et indirectes de production, y compris les frais financiers.
- La provision sur stocks porte sur le stock de PDR qui contient un stock à faible rotation et se rattachant à des produits non commercialisés par la société.

5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 28 761 170 DT au 31 décembre 2019 contre un solde net de 30 016 623 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	Valeur Brute	Provisions	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Clients	17 130 726		17 130 726	16 142 607	16 188 829
Clients -Impayés et douteux	22 735 535	-12 394 688	10 340 847	10 803 746	11 515 219
Clients-Effets à recevoir	1 289 597		1 289 597	2 312 575	2 312 575
Clients-Factures à établir	0		0	46 089	0
TOTAL	**41 155 858**	**-12 394 688**	**28 761 170**	**29 305 017**	**30 016 623**

- La provision couvre les clients douteux et les clients contentieux déduction faite des créances couvertes par des hypothèques et garanties réels reçus par la société, sont provisionnés en respect d'une politique de provision et de reclassement des clients fixée par chacune des sociétés du groupe.
- L'encours clients inclut un solde de 8 018 187 DT enregistré chez Electrostar auprès de la société HMT.

6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde de 68 569 538 DT au 31 décembre 2019 contre un solde de 71 666 810 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Débiteurs Divers	41 977 273	32 275 615	33 949 859
Associés Comptes Courant	5 000	12 005 000	12 005 000
État, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	10 717 686	10 110 383	10 384 672
Créances et Intérêts courus	6 940 336	6 940 336	6 940 336
Créances sur Cession d'Immobilisations	4 646 452	4 386 798	4 386 798
Produits a Recevoir	1 760 749	1 801 257	1 801 257
Compte d'attente à Régulariser Actif	948 627	803 351	780 830
Charges Constatées d'Avance	388 632	804 398	723 983
Crédit de T.V.A à reporter	651 019	646 804	288 882
Avances & Acomptes au Personnel	273 143	253 207	254 524
T.V.A à Régulariser	163 676	217 253	91 651
Air Import à régulariser	96 944	108 262	59 020
T.F.P à reporter	0	0	0
Restitution Sur Impôts et Taxes	0	0	0
État, Produits à Recevoir	0	0	0
TOTAL	**68 569 538**	**70 352 664**	**71 666 810**

- Le solde du compte « Associés compte courant » enregistré en 2018 correspond à l'opération de capital appelé et non versé,
- Le solde « débiteurs divers » inclut la créance de la société Electrostar envers la société HMT de l'ordre de 16 394 340 DT,

7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul au 31 Décembre 2019 contre un solde 3 100 000 au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Autres placements courants et créances assimilées	0	0	3 100 000
TOTAL	**0**	**0**	**3 100 000**

8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de 2 575 863 DT au 31 Décembre 2019 contre un solde de 6 006 524 au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Banques°	1 825 773	201 873	4 744 938
Chèques et Effets à l'Encaissement	693 669	1 198 959	1 115 604
Caisse	56 421	42 198	145 982
Titres de placement	0	0	0
TOTAL	**2 575 863**	**1 443 031**	**6 006 524**

** Ce montant inclut un montant de 649 000 DT bloqué pour remboursement de CMT effectué en 2020*

9. Capitaux propres consolidés

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 Décembre 2019 s'établit comme suit :

(TND)	Capital	Capital souscrit non libéré	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves consolidés	Résultat exercice (Part Groupe)	Total capitaux propres (Part Groupe)	Part Minoritaires CP Consolidés	Part Minoritaires dans le résultat	Intérêts minoritaires
Capitaux propres 31 Décembre 2018	**8 575 112**	**12 000 000**	**890 190**	**8 720 224**	**-29 800 406**	**-24 606 537**	**-24 221 418**	**-1 430 623**	**-1 904 668**	**-3 335 292**
Capitaux propres 31 Décembre 2018 REC	**8 575 112**	**12 000 000**	**890 190**	**8 720 224**	**-29 932 498**	**-24 809 111**	**-24 556 084**	**-1 501 796**	**-1 285 193**	**-2 786 990**
Affectation résultat 2018					-24 809 111	24 809 111	**0**	-1 285 193	1 285 193	**0**
Résultat exercice 2019						-24 887 116	**-24 887 116**		-2 457 021	**-2 457 021**
Réduction capital Electrostar					0		**0**			**0**
Augmentation capital Electrostar							**0**			**0**
Affectation des réserves							**0**			**0**
Entrée du périmètre							**0**			**0**
Variation du périmètre					-378 090		**-378 090**			**0**
Résorption des subventions d'investissement					18 438		**18 438**	-2 463		**-2 463**
Réévaluation des immobilisations							**0**			**0**
Modification comptable HHW								-368 022		**-368 022**
Écart bouclage capitaux propres					-8 698		**-8 698**			**0**
Capitaux propres 31 Décembre 2019	**20 575 112**		**890 190**	**8 720 224**	**-55 109 958**	**-24 887 116**	**-49 811 550**	**-3 157 475**	**-2 457 021**	**-5 614 496**

(*) : Le capital social de la société Electrostar se détaille comme suit :

- *Capital social : 20 575 112 DT*
- *Nombre d'action : 10 287 556 actions ordinaires*
- *Valeur nominale : 2 DT*
- *Résultat par action 2019 (part Groupe) : -2,759 DT / action*
- *Résultat par action 2018 Rec (part Groupe) : -2,750 DT / action*
- *Résultat par action 2018 (part Groupe) : -2,727 DT / action*
- *Résultat par action 2017 (part Groupe) : -3,652 DT / action*
- *Résultat par action 2016 (part Groupe) : -2,749 DT / action*

10. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants présentent un solde de 10 995 698 DT au 31 Décembre 2019 contre un solde de nul au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Autres dettes non courants	10 995 698	0	0
TOTAL	**10 995 698**	**0**	**0**

11. Emprunts

Les emprunts présentent un solde de 82 155 441 DT au 31 Décembre 2019 contre un solde de 83 589 962 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Emprunts bancaires à + 1 an	81 348 513	82 390 466	82 390 466
Emprunts leasing à + 1 an	802 728	1 187 253	1 195 296
Autres dettes à + 1 an	4 200	4 200	4 200
TOTAL	**82 155 441**	**83 581 919**	**83 589 962**

12. Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges présentent un solde de 795 471 DT au 31 Décembre 2019 contre un solde de 809 751 au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Provision pour risques et charges	795 471	809 751	809 751
TOTAL	**795 471**	**809 751**	**809 751**

13. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de 47 519 300 DT au 31 Décembre 2019 contre un solde de 24 017 051 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Fournisseurs d'Exploitation	36 238 093	11 882 198	13 469 942
Effets à Payer Exploitation	4 719 076	8 027 213	7 553 337
Fournisseurs Étrangers	3 662 372	2 536 192	2 512 655
Fournisseurs d'exploitation- Factures Non Parvenues	4 826 649	2 495 445	1 211 473
Fournisseurs Immobilisations	11 737	6 982	6 982
Emballages & Matériel à Rendre	-1 700	-1 700	-1 700
Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	-1 936 927	-787 338	-735 638
TOTAL	**47 519 300**	**24 158 992**	**24 017 051**

14. Autres passifs courants

Les autres passifs courants enregistrent un solde de 19 918 901 DT au 31 Décembre 2019 contre un solde de 15 855 647 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Créditeurs Divers	12 421 331	8 060 478	8 060 478
Charges à Payer	2 948 540	1 411 013	3 857 832
T.V.A à Payer	1 658 845	3 866 022	1 860 070
Obligations Cautionnées	1 587 844	624 670	624 670
Rémunérations Dues Au Personnel	357 074	293 871	67 012
État, Taxe au profit du système de maitrise de l'énergie	319 037	384 177	202 639
État, Retenue à la Source sur Salaires	139 374	58 643	59 055
C.N.S.S	111 898	132 458	145 150
État, Taxe pour la protection de L'environnement	95 621	345 526	384 177
Compte d'attente à régulariser passif	57 263	57 931	66 822
C.A.V.I.S	34 486	21 588	28 463
État, Retenue de 1.5% sur les marchés	31 776	48 857	21 588
État, Retenue sur Honoraires	30 649	21 124	74 254
T.F.P	29 705	24 082	21 138
FO.DE.C	27 523	74 254	345 526
Produits Constatées d'Avance	19 604	0	0
TCL	14 762	753	13 112
Assurance Groupe	14 723	13 112	0
F.O.P.R.O.L.O.S	9 081	4 141	4 670
Accidents de Travail	7 447	8 706	7 895
Timbres Fiscaux	1 519	1 581	8 952
Contribution conjoncturelle	800	200	1 946
Clients Créditeurs	0	0	200
TOTAL	**19 918 901**	**15 453 186**	**15 855 647**

15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde de 58 072 130 DT au 31 Décembre 2019 contre un solde 58 961 922 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Banques	29 352 851	21 588 916	20 365 511
Emprunt-Échéance à moins d'un an	11 123 628	11 099 038	11 097 158
Financement en Devises	6 232 986	14 785 220	13 850 385
Financement De Stock	6 136 000	3 506 000	3 506 000
Intérêts courus sur emprunt	3 663 636	1 943 656	1 953 708
Découvert Mobilisé	750 000	951 500	951 500
Billet de Trésorerie Avalisé	343 000	0	0
Avances sur factures	320 028	1 664 436	1 664 436
FINANCEMENT CREDIT TRESORERIE	150 000	-999 550	5 573 224
TOTAL	**58 072 130**	**54 539 215**	**58 61 922**

E. NOTES DE L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

16. Revenus

Les revenus consolidés de l'exercice 2019 présentent un solde de 13 728 739 DT contre 76 843 533 DT au cours de l'exercice 2018.

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Ventes produits finis	13 728 739	77 014 446	76 843 533
TOTAL	**13 728 739**	**77 014 446**	**76 843 533**

17. Autres produits d'exploitation

Les autres produits consolidés de l'exercice 2019 présentent un solde de 228 612 DT contre 548 462 DT au cours de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Produits des Activités Connexes	210 174	394 882	347 013
Travaux	0	183 012	183 012
Quote part des subventions d'investissement	18 438	18 438	18 438
TOTAL	**228 612**	**596 331**	**548 462**

18. Variation produits finis

La variation du produits finis de l'exercice 2019 présentent un solde de <422 123> DT contre 10 320 516 DT au cours de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Variation Produits Finis & Encours	-422 123	10 320 516	10 320 516
TOTAL	**-422 123**	**10 320 516**	**10 320 516**

19. Autres approvisionnements consommés

Les autres approvisionnements consommés de l'exercice 2019 présentent un solde de 11 742 197 DT contre 51 019 851 DT au cours de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Achats Matières Premières Étrangères	5 203 645	22 284 755	17 796 446
Achats Marchandises	1 531 271	15 488 934	15 488 934
Frais sur Achats	1 481 315	2 978 359	2 965 518
Variation des stocks de Matières Premières	1 415 899	-357 379	-357 379
Variation Stock Marchandises	1 068 071	4 612 486	10 064 446
Autres Achats non Stockés de Matières & Fournitures	984 251	4 600 973	4 781 277
Achats Matières & Fournitures Consommables	36 437	176 576	176 576
Variation des stocks Pièces de Rechanges	21 308	104 033	104 033
TOTAL	**11 742 197**	**49 888 737**	**51 019 851**

20. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2019 présentent un solde de 3 300 398 DT contre 4 202 645 DT au cours de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Salaires &Compléments de Salaires	2 909 391	3 558 550	3 558 705
Charges Sociales Légales	386 123	629 965	629 965
Autres Charges de personnel &Autres Charges Sociales	4 884	13 974	13 974
TOTAL	**3 300 398**	**4 202 490**	**4 202 645**

21. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2019 présentent un solde de 6 066 962 DT contre 6 719 900 DT au cours de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Autres comptes débiteurs	2 213 836	2 055 668	2 055 668
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Corporelles	1 979 082	1 736 500	1 736 836
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Créances douteuses	737 544	2 070 578	1 062 735
Dotations Aux Provisions pour risques et charges	660 859	474 379	415 359
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Incorporelles	626 315	176 068	176 068
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Stocks	69 652	216 828	164 764
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	-10 966	-14 965	-14 965
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	-209 360	-890	-890
Dotations aux résorptions des charges à répartir	0	1 124 326	1 124 326
TOTAL	**6 066 962**	**7 838 491**	**6 719 900**

22. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2019 présentent un solde de 6 084 554 DT contre 11 015 793 DT au cours de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Personnel Extérieur à L'Entreprise	1 475 595	2 018 873	2 032 941
Services Bancaires & Assimilés	1 344 821	1 456 552	1 484 009
Charges Locatives	795 843	1 577 650	1 541 171
Études & Recherches & Divers Services Extérieurs	585 937	593 507	595 507
Rémunérations d'Intermédiaires & Honoraires	582 467	949 017	934 125
Publicité, Publications, Relations Publiques	455 368	2 388 190	2 461 271
Primes d'Assurances	392 274	529 852	481 763
Impôts, Taxes & Versements Assimilés	340 855	464 417	468 196
Entretien & Réparations	207 076	954 169	629 271
Frais Postaux & Frais de Télécommunications	139 991	219 190	216 019
Déplacements, Missions & Réceptions	131 577	300 685	302 380
Transports de Biens & Transports Collectifs du personnel	55 043	582 073	577 285
Transfert de charge	-422 293	-708 146	-708 146
TOTAL	**6 084 554**	**11 326 030**	**11 015 793**

23. Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2019 présentent un solde de 15 496 801 DT contre 20 842 892 DT au cours de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Charges financières	16 491 595	20 715 880	21 268 436
Produits financiers	-994 793	-412 807	-425 544
TOTAL	**15 496 801**	**20 303 073**	**20 842 892**

24. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2019 présentent un solde de 1 040 922 DT contre 1 084 153 DT au cours de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Gains Exceptionnels	74 244	595 951	588 439
Produits sur cessions d'immobilisations	966 678	495 715	495 715
Reprises de provisions pour dépréciation des comptes débiteurs divers	0	0	0
TOTAL	**1 040 922**	**1 091 666**	**1 084 153**

25. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2019 présentent un solde de 23 172 DT contre 640 423 DT au cours de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Pertes Exceptionnelles	23 172	692 076	640 423
TOTAL	**23 172**	**692 076**	**640 3**

F. NOTES AUX ETATS DES FLUX DE TRESORERIE

26. Résultat net

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Résultat Net d'Impôt	-27 344 138	-26 094 304	-26 511 206
TOTAL	**-27 344 138**	**-26 094 304**	**-26 511 206**

27. Dotations aux amortissements et aux provisions

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Dotations Aux Amortissements et Provisions	6 066 962	6 719 900	6 719 900
TOTAL	**6 066 962**	**6 719 900**	**6 719 900**

28. Variation de stock

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Variation Stock Marchandises	2 117 146	2 452 303	-2 999 658
Variation des stocks de Matières Premières	1 415 899	357 379	357 379
Variation des stocks de Pièces de Rechange	21 308	-8 844 134	-8 844 134
Variation Produits Finis &Encours	-422 123	-1 580 415	-1 580 415
TOTAL	**3 132 230**	**-7 614 867**	**-13 066 828**

29. Variation des créances clients

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Variation Clients-Effets à recevoir	1 022 979	1 051 016	1 051 016
Variation Clients-Impayés	-134 850	12 190 105	11 893 734
Variation Clients	-942 031	1 716 431	1 716 564
TOTAL	**-53 902**	**14 957 551**	**14 661 314**

30. Variation des autres actifs courants

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Variation Associés Comptes Courant	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Variation Charges Constatées d'Avance	415 765	78 906	-1 509
Variation T.V.A à Régulariser	53 576	83 617	-38 805
Variation Produits à Recevoir	40 508	-494 990	-494 990
Variation Air Import à régulariser	11 318	108 262	59 020
Variation Créances et Intérêts courus	0	88 700	88 700
Variation Crédit de T.V.A à reporter	-4 215	-186 879	-555 299
Variation Avances & Acomptes au Personnel	-19 936	-188 526	-187 210
Variation Compte d'Attente à Régulariser Actif	-145 276	212 220	189 699
Variation Créances sur Cession d'immobilisations	-259 654	282 000	282 000
Variation Restitution Sur Impôts et Taxes	-607 303	0	0
Variation Débiteurs Divers	-9 701 658	29 230 892	30 905 135
Variation T.V.A à Reporter	0	5 261 313	5 542 919
TOTAL	**1 783 126**	**46 475 514**	**47 789 660**

31. Variation des fournisseurs et autres passifs courants

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Variation Fournisseurs d'exploitation	24 355 895	-12 108 659	-10 520 915
Créditeurs Divers	4 360 852	3 653 753	3 653 753
Variation Fournisseurs d'exploitation Factures Non Parvenues	2 331 204	2 247 155	963 184
Variation Charges à Payer	1 537 527	1 342 195	1 791 252
Variation Fournisseurs Étrangers	1 126 180	-3 927 638	-3 951 175
Variation Obligations Cautionnées	963 174	-877 291	-877 291
Variation État, Retenue à la Source sur Salaires	80 731	-172 009	-163 641
Variation Rémunérations Dues Au Personnel	63 203	-176 289	-267 520
Produits Constatés d'Avance	19 604	-3 077	-3 077
Variation, TCL	14 009	-11 672	-4 530
Variation C.A.V.I.S	12 899	-2 338	-2 338
Variation État, Retenue sur Honoraires	9 525	-227 292	-227 278
Variation T.F.P	5 623	-5 639	-1 258
Variation FO.PRO.LO. S	4 940	-2 863	-2 334
Variation Fournisseurs Immobilisations	4 756	3 092	3 092
Variation Assurance Groupe	1 611	12 896	12 896
Variation Contribution conjoncturelle	600	200	200
Variation Timbres Fiscaux	-63	1 125	1 489
Compte d'attente à régulariser passif	-668	8 860	9 984
Variation Accidents de Travail	-1 258	-15 590	-15 344
Variation État, Retenue de 1.5% sur les marchés	-17 081	-21 322	-3 357
Variation C.N.S.S	-20 559	-183 387	-170 694
Variation FO.DE.C	-46 731	60 692	60 692
Variation État, Taxe au profit du système de maitrise de l'énergie	-65 141	360 117	360 117
Variation État, Taxe pour la protection de L'environnement	-249 905	279 413	279 413
Variation Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	-1 149 589	229 471	281 171
Variation, TVA à Payer	-2 207 177	3 866 022	3 857 832
Variation Effets à Payer Exploitation	-3 308 137	3 439 352	2 965 475
TOTAL	**27 826 023**	**-2 230 724**	**-1 970 204**

32. Plus-value sur cessions d'immobilisations

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Produits sur cessions d'immobilisations	-890 578	-609 458	-495 715
TOTAL	**-890 578**	**-609 458**	**-495 715**

33. Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Décaissements Provenant De L'acquisition D'Immobilisations Corporelles & Incorporelles	-249 822	-9 902 843	-10 096 500
Cession Matériel de Transport (Valeur brute)	0	-814 548	-747 568
Variation des Charges à Répartir	0	-35 000	-35 000
Entrée en périmètre	0	10 519 608	10 729 784
TOTAL	**-249 822**	**-232 783**	**-149 284**

34. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Encaissements Provenant De La Cession D'Immobilisations Corporelles & Incorporelles	810 076	227 501	167 500
TOTAL	**810 076**	**227 501**	**167 500**

35. Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Variation titres de participations	-21 375 480	5 802 415	5 802 415
Décaissements provenant des Prêts au Personnel	-147 746	-157 236	-147 022
Dettes sur acquisition d'immobilisations	0	-5 802 415	-5 802 415
TOTAL	**-21 523 226**	**-157 236**	**-147 022**

36. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Variation titres de participations	662 500	0	0
Encaissements provenant des Prêts au Personnel	293 621	157 717	123 769
Variation dépôt et cautionnement	40 000	0	0
Encaissements des Créances en débiteurs divers	0	348 407	321 175
TOTAL	**996 121**	**506 124**	**444 944**

37. Encaissement provenant de l'augmentation de capital

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Augmentation de capital	0	12 000 000	12 000 000
TOTAL	**0**	**12 000 000**	**12 000 000**

38. Remboursements d'emprunts

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Remboursements d'emprunt	-22 681 283	-4 024 882	-4 024 882
TOTAL	**-22 681 283**	**-4 024 882**	**-4 024 882**

39. Encaissements provenant des emprunts

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Encaissements provenant des emprunts	32 918 500	56 269 930	56 269 930
TOTAL	**32 918 500**	**56 269 930**	**56 269 930**

40. Intérêts sur emprunts

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Intérêts sur emprunts	-5 180 897	-4 076 733	-4 225 172
TOTAL	**-5 180 897**	**-4 076 733**	**-4 225 172**

41. Trésorerie début de l'exercice

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Liquidités & Équivalents en Liquidités	1 443 031	3 161 124	3 161 124
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-41 496 521	-42 768 449	-42 768 449
TOTAL	**-40 053 491**	**-39 607 325**	**-39 607 325**

42. Variation du Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe Electrostar accuse une variation de 378 090 DT suite à la cession de titre de participation Electrostar dans la société civil Sidi Abdelhamid.

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Variation du périmètre	-378 090	0	0
TOTAL	**-378 090**	**0**	**0**

43. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Liquidités & Équivalents en Liquidités	2 575 863	1 443 031	6 006 524
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-43 284 866	-41 496 521	-45 911 056
TOTAL	**-40 709 002**	**-40 053 491**	**-39 904 532**

PRODUITS	2019	CHARGES	2019	SOLDES	2019	2018	2018VREC
Ventes de marchandises & autres produits d'exploitation	1 312 546	Coût d'achat des marchandises vendues	2 528 458	***Marge Commerciale***	***-1 215 912***	***-20 449 075***	***-14 463 966***
Revenus	12 644 805	Stockage de production	422 123	***Production***	***13 066 928***	***61 967 174***	***62 185 956***
Production	13 066 928	***Achats consommés***	**9 213 739**	***Marge sur coût matières***	***3 853 189***	***36 500 703***	***31 865 490***
Marge Commerciale	-1 215 912						
Marge sur coût matières	3 853 189	Autres charges externes	6 165 993				
TOTAL	**2 637 277**	***TOTAL***	**6 165 993**	***Valeur Ajoutée Brute***	***-3 528 715***	***4 795 886***	***5 831 766***
		Impôts & Taxes	369 373				
		Charges de personnel	3 300 398				
Valeur Ajoutée Brute	**-3 528 715**	***TOTAL***	**3 669 771**	***Excédent brut d'exploitation***	***-7 198 487***	***125 045***	***1 164 859***
Excédent brut d'exploitation	-7 198 487	Autres charges ordinaires	23 172				
Transfert de charge	422 293	Charges financières	16 463 077				
Autres produits ordinaires	1 040 922	Dotations aux amortissements & aux provisions	6 142 985				
Produits financiers	1 059 278	Impôt sur le résultat	38 911				
TOTAL	**-4 675 993**	***TOTAL***	**22 668 144**	**Résultat Net**	**-27 344 138**	**-26 511 205**	**-26 094 304**

17. ENGAGEMENTS HORS BILAN:

Les engagements hors bilan du Groupe Electrostar au 31 Décembre 2019 se détaillent comme suit :

(EN TND)	**31-déc-19**
Lettre de crédit	4 056 483
Escompte commercial	1 647 386
Obligations cautionnées	1 112 511
Caution sur marché	317 504
Total	**7 133 884**

Les garanties bancaires accordées sont :

- La société Electrostar a accordé les terrains et constructions en garantie, ainsi qu'un nantissement de son fonds de commerce au profit des différentes banques en contre partie des crédits reçus.
- La société Electrostar a accordé une caution solidaire au profit de ses sociétés filiales SOGES et HMT pour leurs engagements avec certaines banques
- La société SOGES a reçu une caution solidaire de la part de sa société mère Electrostar pour les besoins de financement de son activité.
- La société SOGES a accordé un nantissement sur son fonds de commerce pour quelques banques.
- La société HMT a reçu une caution solidaire de la part de la société Electrostar.
- La société Electrostar a accordé une caution solidaire au profit des sociétés HHW SA et 3Stars sur leurs crédits de consolidation.

18. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les évènements postérieurs à la date de clôture se rattachant se présentent comme suit :

- À noter que la société Electrostar a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration des dettes bancaires de l'ensemble des sociétés du groupe et la consolidation de leur situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT et STB. Le plan de redressement convenu prévoit un déploiement en trois phases :

    - Phase 1 : Effort groupe Hachicha
        - Augmentation du capital de la société Electrostar ;
        - Cession d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation ;
    - Phase 2 : Redimensionnement de la dette
        - Conversion d'une partie de la dette bancaire en capital de la société Electrostar et compte courant actionnaires ;
        - Consolidation des dettes moyennant la mise en place de crédit à moyen et long terme sur une période de 15 ans dont deux années de grâce en principal et une année en intérêt ;
    - Phase 3 : Nouvelles lignes de gestion
        - Mise en place de nouvelles lignes de gestion à obtenir auprès du pool bancaire.

    À noter qu'un nouveau mode de gouvernance sera mis en place d'un commun accord avec les banques composantes le pool bancaire.

- À la suite de la survenance de la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19, La société « ELECTROSTAR » a arrêté sa production dès le 16 mars 2020. Depuis cette date, tout le groupe est confronté, comme l'ensemble des acteurs économiques, à des restrictions de déplacements et à l'obligation nationale de confinement.

L'évolution de la situation liée au coronavirus Covid-19 reste une source d'incertitude et le groupe a marqué une forte baisse de l'activité pour ce premier semestre de l'année 2020,

En revanche et sans pourvoir le mesurer précisément à ce stade, nous anticipons une chute temporaire du chiffre d'affaires chez les clients et par conséquent une baisse à partir d'avril 2020.

Il est à ce stade prématuré de mesurer la durée et l'impact économique de la crise qui s'annonce mais de tels évènements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, le coût du risque et les résultats de notre établissement.

La direction générale suit de près l'évolution de la situation et anticipe toutes les actions pour assurer la continuité de l'activité et atténuer les risques sur ses opérations. En attendant, la direction concentre également sur la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs. La gravité ultime de l'impact de virus Corona est incertaine pour le moment et ce qui empêche donc la direction générale de prédire l'impact qu'il pourrait avoir sur ses marchés finaux et ses opérations en 2020 et au-delà.